

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

A V R I L 1744.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté la Reine de Hongrie &
de Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XLIV.

*Avec Privilege de feu Sa Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 42. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliotheque Italique, & des Mémoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 28. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliotheque Germanique à present 45. vol.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Avril 1744.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de Littérature.

Actions Chrétiennes, ou Sermons pour toute l'année, par le Pere Simon de la Vierge, Religieux Carme de la Province de Touraine, en quinze volumes in octavo, proposés par souscription, & qui s'impriment chez les Srs. Bassompierre & Delorme de la Tour, Libraires à Liège.

I.
Actions
Chrétiennes.

Chaque volume contiendra environ 500. pages. Les huit premiers renfermeront les *Sermons de Morale*, tant pour tous les jours de l'Avent, que pour tous ceux du Carême. Ils tiennent aussi lieu de Dominicales & de Mystères pour toute l'année. Les sept autres volumes contiendront les *Panegyriques, Vêtures, Professions Religieuses &c.* y compris un volume de l'Octave du St. Sacrement.

Les Souscriptions ont été ouvertes le 3. Novembre 1743. & sont fermées depuis le premier

Q 2 Mar

Mars dernier ; mais les Editeurs en ont accordé une prolongation spéciale jusqu'à la fin du présent mois d'Avril au Sr. André Chevalier Imprimeur de ce Journal, & à l'exclusion de tous autres Libraires ; de sorte que ceux qui voudront se procurer cet ouvrage, seront encore admis jusqu'à ce terme à recevoir chez lui, uniquement, des billets de souscription dont voici les conditions.

On payera pour la souscription des quinze volumes complets, dix-huit florins, argent de Liège, à raison de deux escalins de permission le florin. Lesdits deux florins, font, évalués en argent des Pays étrangers, savoir, un demi florin d'Allemagne, 12. sols de change, douze sols & demi courant d'Hollande, 14. sols courant de Brabant, & 25. sols de France.

On souscrivant on paye 8. florins. En recevant les 4. premiers vol. de *Morale* le 30. Juin prochain, 4. flor. En recevant le 30. Decembre les 4. vol. suivans 3. flor. En recevant les 4. premiers volumes de *Panegyriques & Oétave* le 30. Juin 1745. 3. flor. & rien en recevant les trois derniers volumes le 30. Septembre suivant.

Ceux qui voudront d'abord payer la souscription entiere pour ces quinze volumes, en un seul payement, auront non-seulement l'avantage de n'en payer que 16. flor. au lieu de 18. mais encore l'agrément d'être fournis d'un volume toutes les six semaines. On commencera, en ce cas, à leur délivrer le premier dès-à-présent, & de suite les autres de six semaines en six semaines.

On ne s'attachera point ici à faire l'éloge de ce Corps complet de Sermons : Ce seroit s'exposer à n'en pouvoir dire assez. Un Editeur,

tel

rel mesuré qu'il soit, est toujours regardé comme une mere qui idolâtre ses enfans. Les loüanges, dans l'un & dans l'autre, paroissent également suspectes & hazardées. On se contentera d'observer que, depuis peu d'années que ces *Actions Chrétiennes* ou Sermons parurent en France pour la premiere fois, il s'y en est fait quatre Editions consécutives, qui ont presque aussi-tôt été consommées qu'elles ont paru, tant l'ardeur du Public a été grande à se les procurer. On peut même avancer avec confiance, qu'il n'est presque pas de Livres modernes plus rates aujourd'hui, plus recherchés; & on ose le dire, plus nécessaires en ce genre.

Sans prétendre donc en faire l'apologie, on ne fera que tracer littéralement les jugemens qu'en ont portés dans leurs Approbations remarquables deux célèbres Théologiens de ce siècle.

« Cet excellent Ouvrage, dit l'un* mérite
» par toute sorte d'endroits l'estime du Public.
» Non-seulement il ne contient rien que de
» très-conforme à la foi, à la discipline de
» l'Eglise & aux bonnes mœurs; mais il est
» riche, pieux & savant. Il est surprenant que
» dans un si grand nombre de Pièces, l'Auteur
» ait pû soutenir sans interruption un feu si
» merveilleux. Le style en est vif & brillant,
» les expressions fortes, les pensées riches &
» sublimes, les recherches curieuses, les Mo-
» rales poussées sans aigreur, & sans tenir de
» la satire. Les oracles divins y sont si fréquem-

Q 3 ment

* Le célèbre Mr. L. Hideux Docteur de Sorbonne, Censeur de Livres, & Curé des SS. Innocens de Paris.

» ment répandus, qu'on peut dire que ce n'est
 » qu'un rissu de l'Écriture sainte. Ce qui le
 » rend très-utile aux jeunes Prédicateurs, qui
 » pourront aisément composer plusieurs Ser-
 » mons d'un seul, en développant un peu,
 » chacun selon ses talens, cette prodigieuse
 » multitude de beaux traits qui y sont donnés
 » d'un style concis & raccourci, & &c.

» Il ne faut que lire cet Ouvrage, ajoute
 » l'autre † pour se convaincre que l'éloquence
 » n'a point de délicatesse qui ne soit parfaite-
 » ment connue à l'Auteur qui l'a donné au Pu-
 » blic. Mais l'art ne fait qu'y prêter son mini-
 » stère à la grace. La piété n'y est pas étouf-
 » fée sous les figures ou sous les expressions.
 » La beauté du style y soutient la grandeur
 » des sujets que l'on y traite. Dieu n'y est
 » point le prétexte de l'homme. L'homme y
 » sert à Dieu selon la mesure des dons qu'il en
 » a reçus. La Religion n'y entre point par
 » bienfaisance & par honnêteté. Principes, sen-
 » timens, mouvemens, tout vient d'elle. On
 » voit bien que ces *Actions Chrétiennes* ou Ser-
 » mons sont les vives expressions du cœur,
 » aussi bien que de l'esprit, d'un homme en
 » qui la science & la charité édifient également.
 » Et non-seulement il n'y a rien qui soit opposé
 » à la Foi ou aux bonnes mœurs, mais tout
 » y peut contribuer à les affermir de plus en
 » plus, &c. »

F Le Baron de Spon, Envoyé de la Cour de
 Francfort à celle de Berlin, s'est appliqué à la
 compo-

* Le savant R. P. de St. Antoine, ancien Pro-
 fesseur en Théologie.

composition d'un ouvrage intitulé : *Prétentions & Contestations actuelles entre les Princes & Puissances de l'Europe, y compris tous les points qui sont jusqu'à présent demeurés indécis à la Diète, tant au sujet du Cérémonial, que des difficultés mêlées entre les trois Colleges de l'Empire, avec les moyens de terminer ces différends à l'amiable, ou par un Règlement perpétuel.* Cet ouvrage est important, & il est actuellement sous la presse; son Auteur est déjà connu par deux autres, l'un qui a pour titre *Réflexions sur l'équilibre de l'Europe*, & l'autre, *la Capitulation de l'Empereur Charles VII. avec des remarques instructives touchant l'état & le gouvernement actuel de l'Empire, ainsi que sur les questions du droit public d'Allemagne les plus remarquables.*

II.
Ouvrages
du Baron
de Spon.

L'Académie Française établie à Paris, distribuera dans l'Assemblée publique qu'elle doit tenir le 25. du mois d'Août prochain, le Prix de Poésie fondé par le feu Evêque de Noyon. Elle propose pour sujet, *les progrès qu'a faits la Comédie, sous le règne de Louis-le-Grand.*

III.
Prix de
Poésie.

E N I G M E.

Quoique je sois enfant du bruit,
 J'aime le silence & la nuit;
 Je dormirois toujours si l'on me laissoit faire:
 Mais peu sensible à tout ce qui n'est pas mon pere,
 A peine jusqu'à moi sont parvenus ses cris,
 Que tout aussi-tôt je frémis.
 Comme lui je me desespere,
 Ou comme lui je chante & ris,



De ma complaisance infinie.
 Il ne faut point être surpris,
 C'est lui qui me donne la vie:
 Qui me fournit ce que je dis,
 Qui ranime mon froid génie;
 Qui m'apprend les accords d'une douce harmonie;
 Et je ne suis enfin qu'autant que j'obéis.
 J'affecte volontiers les lieux qu'on abandonne,
 Les forêts, les rochers, & les Châteaux déserts,
 D'où, quand mon pere veut, je flotte dans les airs.

~~~~~  
 Solitaire & discret je n'attaque personne,  
 Quand on m'agace je résonne  
 Sur un ton aussi haut qu'on le prend avec moi;  
 Et de fiers Bataillons en ont pâli d'effroi.

~~~~~  
 Jamais l'œil d'un mortel n'a pu voir ma figure,
 Et je suis de telle nature,
 Qu'en vain pour me nommer tu ferois mille efforts,
 Si mon nom n'étoit pas plus connu que mon corps.

Le Chemin est le mot de l'Enigme du mois
 passé.

A R T I C L E II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable
 en ANGLETERE, en HOLLANDE &
 aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I.
 Mouvements
 au sujet de
 la Flotte
 Françoisise de
 de Brest.

DEpuis l'arrivée du premier Courier de Mr. Thompson, Ministre du Roi en France, qui a apporté la nouvelle que le fils aîné du Chevalier de Saint George étoit à Antibes, l'Amirauté a donné de nouveaux ordres pour hâter l'équipement de la Flotte de Spithead; ordres qui ont été suivis d'autres proportionnés aux nouvelles

velles circonstances où non-seulement cet événement, mais encore l'aparition de la Flotte Françoisse de *Brest* sur l'horison Britannique, & les dispositions de celle de *Toulon*, mettoient tout d'un coup le Gouvernement. Cette Flotte de *Brest*, vüe d'abord entre *Ouessant* & *Silley*, occasionna donc la tenuë d'un grand Conseil, à l'issuë duquel on envoya ordre à tous les Vaisseaux qui étoient à *Portsmouth* de mettre sans délai en mer, & au Chevalier Jean Norris de partir pour en prendre le commandement. L'équipement de tous les Vaisseaux de guerre qui se trouvoient dans les autres Ports du Royaume, l'augmentation du nombre des Alleges & Chaloupes employées à presser des Matelots, la marche des troupes de marine à *Portsmouth*, & de quelques Régimens vers les Comtés de *Sussex*, de *Haut*, de *Dorset*, & les côtes méridionales, fut aussi partie du résultat du Conseil, de même que toutes les mesures nécessaires à prendre tant pour la sûreté des côtes que pour celle du dedans du Royaume afin de n'être pas surpris; ce qui prouve d'autant plus que la Cour ne s'attendoit pas à un événement tel que celui qui s'est présenté, qu'elle en a témoigné sa surprise. Aussi le 26. Fevrier le Duc de Newcastle, Secrétaire d'Etat, présenta à la Chambre des Seigneurs un Message du Roi, portant en substance « que Sa Maj. avoit reçu » des avis certains que le fils aîné du Prétendant étoit arrivé en France, que l'on y faisoit des préparatifs pour envahir ces Royaumes, de concert avec des personnes mal-intentionnées qui se trouvoient dans le Pays, & que cette invasion devoit être soutenüe par une Escadre de Vaisseaux de guerre François, » qui

II.
Message du
Roi.

30 qui ont croisé depuis plusieurs jours dans le
 30 Canal d'Angleterre : Que Sa Maj. avoit jugé
 30 à propos de faire part à la Chambre d'un
 30 avis aussi important pour la Couronne , pour
 30 la paix & pour la sûreté de ces Royaumes ;
 30 & que les preuves que Sa Maj. avoit eues si
 30 souvent du zèle , de la fidélité & de l'affec-
 30 tion de la Chambre , ne lui permettoient
 30 point de douter de son assistance en cette
 30 occasion , & qu'elle ne concourût dans toutes
 30 les mesures qui seroient jugées nécessaires
 30 afin de rompre & de faire échoïer une entre-
 30 prise aussi dangereuse pour la sûreté de sa
 30 personne & de son gouvernement , pour la
 30 Religion , les Loix , & la Liberté de ces
 30 Royaumes. »

III.
*Adresse des
 deux Cham-
 bres sur ce
 Message.*

Un pareil Message ayant été envoyé aux Com-
 munes , & la résolution prise ensuite dans les
 deux Chambres de présenter une Adresse au Roi
 pour le remercier des avis qu'il leur avoit com-
 muniqués , le Parlement en corps s'en acquitta
 le 28. & assura Sa Maj. dans ses Adresses « qu'il
 30 étoit rempli d'indignation d'une entreprise si
 30 insolente & si desespérée , qu'il prendroit
 30 avec le zèle le plus ardent , & avec une par-
 30 faite unanimité les mesures les plus efficaces
 30 pour mettre Sa Maj. en état de faire échoïer
 30 les entreprises de ses ennemis , soit au-dedans ,
 30 soit au-dehors du Royaume , & que tous &
 30 un chacun des Membres du Parlement sacri-
 30 feroient leurs biens & leurs vies pour la per-
 30 sonne de Sa Maj. pour sa famille Royale &
 30 son gouvernement , puisque de-là dépendoient ,
 30 après Dieu , le maintien de la Reli-
 30 gion , des Loix & de la Liberté de ces
 30 Royaumes. »

Des Adresses dans ce goût ont ensuite été présentées au Roi par le corps de Ville de Londres, & de la part des autres Villes du Royaume, Mais ce qui est à remarquer, c'est que le zèle des deux Chambres a été extraordinaire en cette occasion. Plusieurs Membres connus pour être les plus attachés au parti de l'opposition, furent les premiers à proposer l'Adresse dans les termes que nous venons de la rapporter. Le Duc de Marlborough, après avoir témoigné l'horreur dont il étoit saisi à la vûe des projets formés contre la Nation, ajouta, « qu'il » falloit mettre une différence entre ceux qui » étoient mécontents de certaines mesures prises » par le Gouvernement, & ceux dont le mé- » contentement étoit l'effet de leurs mauvaises » intentions : Que pour lui, il n'avoit jamais » approuvé les mesures précédentes ; mais qu'il » n'en étoit pas moins d'avis que l'on présentât » au Roi une Adresse telle que Sa Majesté » avoit lieu de l'attendre de leur zèle pour le » bien public.

Il y eut bien quelques débats dans la Chambre des Communes sur cette matiere, mais causés seulement par une proposition que Mr. Waller y fit, en demandant s'il ne seroit pas à propos, avant toutes choses, d'examiner l'état de la Marine, afin de savoir si ce n'étoit point par la négligence des Commissaires de l'Amirauté, ou faute de bons avis qu'on ne s'étoit pas trouvé en état d'empêcher l'Escadre Françoise de croiser sur les côtes de ce Royaume. Quelques Membres acquiescerent à l'idée de Mr. Waller, & en la soutenant, ils firent mettre la chose en délibération. Mais cette proposition fut rejettée à la pluralité des voix, & les raisons

IV.
*Débats à
l'occasion
des Adresses.*

sons qu'on y apporta, furent « que la circon-
 » stance n'étoit point propre pour procé-
 » der à un pareil examen : Que c'étoit une
 » affaire de détail qui demanderoit beaucoup
 » de tems : Qu'il étoit question présentement
 » de pourvoir à la sûreté générale de la Na-
 » tion : Qu'ainsi il falloit y sacrifier tout sujet
 » particulier de discorde : Et que le bien com-
 » mun devoit occuper uniquement ceux qui
 » étoient pénétrés d'un véritable sentiment
 » d'affection pour leur Patrie. »

Voilà ce qui a précédé la présentation des Adresses des deux Chambres au Roi, qui furent approuvées par une acclamation unanime, & ce qui a été agité au Parlement sur l'arrivée du fils aîné du Chevalier de St. George en France, & les mouvemens de la Flotte de Brest, qui rendent toute la Nation extraordinairement attentive.

V.
*La Flotte
 de Brest
 près de
 Dunker-
 que.*

Cette Flotte, sur la route de laquelle on n'avoit que des nouvelles incertaines depuis qu'elle parut entre Ouessant & Silley, fut recon- nuë le 19. Fevrier à la hauteur des Casquettes, qui sont trois écueils auprès de l'Isle de Guernsey. Le 21. on l'aperçut de la côte de Douvres & de Deal; & on aprit dans ce dernier Port, qu'elle avoit pris des Pilotes à Calais, pour passer le Banc de Goodwin, d'où elle s'est renduë à la Rade Flamande près de Dunkerque, au nombre de 21. Vaisseaux de guerre & de cinq Fregates. Le fils aîné du Prétendant étoit, dit-on, pour lors dans cette Ville.

VI.
*Escadre de
 l'Amiral
 Norris.*

Sur cet avis l'Amirauté envoya des ordres au Chevalier Norris de mettre en mer avec son Escadre pour observer celle de France, & il le fit le 22. avec vingt Vaisseaux de ligne, dont
 un

un de cent canons, deux de 90. trois de 80. quatre de 70. quatre de 60. un de 50. quatre de 40. & un de 20. outre deux Brulots, cinq Chaloupes armées, & deux Galliottes à bombes. Arrivé le 23. à la rade de *Ste. Helene*, il a continué le même soir sa route vers les *Dunes*, où il a été joint par les Vaisseaux de guerre la *Princesse Royale* de 90. canons & le *Dreadnought*, de 60. Il y a reçu aussi le 25. de nouveaux ordres de l'Amirauté; ainsi on pourroit s'attendre à un combat naval dans ces mers, au cas que l'Escadre Françoisse s'approchât plus près des côtes du Royaume, car elle est cotoyée.

Mais jusqu'à ce qu'on puisse parler ultérieurement de ces Escadres, nous dirons, pour faire connoître dans quelle agitation sont les choses, que le Lieutenant-Général Cope, & plusieurs autres Officiers de rang, sont partis en poste pour se rendre en *E.osse*; que déjà la garnison de la *Tour de Londres* a été renforcée d'un Bataillon des Gardes à pied; que treize Régimens tant Cavalerie qu'Infanterie, qui avoient leurs quartiers dans l'intérieur du Royaume, se sont approchés de *Londres* & des côtes; que les Gouverneurs de toutes les Provinces maritimes de la *Manche* se sont rendus à leurs postes, tant pour faire exercer les Milices, que pour indiquer aux troupes réglées les postes qui doivent être gardés avec le plus de soin; qu'on a doublé & triplé les Garnisons des Forts le long de la *Tamise*; qu'à ce sujet l'on a retenu dans le Royaume les nouvelles troupes qui devoient être transportées en *Flandres*; & qu'on a pris les mêmes précautions en *Ecosse* & en *Irlande*.

Nous reviendrons à l'Escadre Françoisse de *Brest*, mais à l'article de France. En attendant,

VII.
Affaire
des troupes
Hannovri-
ennes ter-
minée.

montrons du Parlement ce qui peut être de quelque remarque pour l'étranger. Reprenant à cet effet les choses au 11. de Fevrier, que la Chambre des Pairs remit sur le tapis l'affaire des troupes d'Hannover, conformément à une proposition du 8. la question fut d'arrêter que « c'étoit le sentiment de la Chambre, que » la continuation des seize mille Hannovriens » à la solde de cette Couronne, étoit aussi pré- » judiciaire au véritable intérêt du Roi, qu'inu- » tile à la cause commune, & nuisible pour la » prospérité & la tranquillité de la Nation. » Les débats furent extrêmement vifs sur cette proposition, qui fut ensuite rejetée à la pluralité de 80. voix contre 41. de façon que cette grande affaire a été terminée ce jour-là, à l'entière satisfaction de la Cour.

Le même jour les Communes reçurent le Message suivant, qui leur fut présenté par le Chancelier de l'Echiquier.

GEORGE ROI.

VIII.
Message au
sujet de la
dot de la
plus jeune
des Prin-
cesses.

*S*A Majesté, dans le Discours qu'elle a fait à son Parlement à l'ouverture de cette séance, lui a donné part du mariage entre la plus jeune de ses filles & le Prince Royal de Dannemarc. Elle ne doute point que tous ses bons Sujets n'ayent ressenti beaucoup de satisfaction d'une union si propre à fortifier la cause Protestante en Europe. Et comme Sa Majesté est convenüe d'assigner une dot de quarante mille livres sterlings à sa fille, elle espère que la Chambre la mettra en état de remplir cet engagement.

IX.
Sommes
accordées.

Ce Message fut renvoyé au Comité du Subside. Le lendemain les Communes accorderent la somme de 300. mille livres sterlings pour mettre le Roi en état d'exécuter ses engagements
avec

avec la Reine de Hongrie & de Bohême; de plus la somme de 200 mille liv. sterl. pour que Sa Maj. puisse remplir ce à quoi elle s'est engagée en faveur du Roi de Sardaigne par le Traité de Worms; 165 mille 428 liv. sterl. 14 shellings & 7 sols, pour les dépenses de l'artillerie de terre, pendant la présente année, & 73 mille 925 liv. st. 7 shellings 7 sols & demi, pour subvenir aux dépenses extraordinaires du Bureau de l'Artillerie, pendant la même année. Le parti opposé à la Cour s'est recrié beaucoup sur les sommes considérables accordées pour ces differens objets, & contre le Traité de Worms; mais la pluralité fut encore contre lui ce jour-là: Et le 19. on en vint enfin dans la Chambre des Communes, après délibération en grand Comité sur l'affaire du subside, à la résolution d'accorder au Roi les sommes suivantes.

40000. livres sterlings pour la dot de la Princesse Louïse, Epouse du Prince Royal de Dannemarç.

192834. liv. st. 10 sh. 9 sols pour les dépenses ordinaires de la Marine pendant l'année 1744. y compris les gages des Officiers de Marine qui sont à la demie paye.

10000. liv. st. pour l'entretien de l'Hôpital de Greenwich.

55827. liv. st. 16 sh. 3 sols & demi, pour récompenser les non-valeurs du fonds général de l'année 1743.

4392. liv. st. 19 sh. 5 sols, pour remplacer dans le fonds d'amortissement une pareille somme qui en a été tirée, afin de récompenser la non-valeur du produit des droits additionnels sur le papier timbré en 1742.

42000. liv. st. afin de remplacer dans le même fonds une pareille somme qui en a été prise pour l'intérêt d'une année, échu le 25. Novembre 1743. vieux stile, de la somme principale d'un million 200 mille liv. st. empruntée des droits sur le sel, pour former le subside de 1741.

8995. liv. st. pour le remboursement d'une pareille somme tirée du fonds d'amortissement, afin de compenser la non-valeur qui s'est trouvée dans les droits sur les cabarets à bière à la St. Jean 1743. tems auquel la levée de ces droits a cessé.

Résolu aussi que la somme de 381400. liv. st. hypothéquée sur les mêmes droits, seroit transportée sur le produit des licences ou permissions pour vendre des liqueurs fortes en détail.

13870. liv. st. 7 sh. pour remplacer une pareille somme dans le fonds d'amortissement, en compensation de celle qu'on en a tirée pour la non-valeur qu'il y a eu à la St. Michel dernière, dans le produit du droit de 12 shel. par barrique sur les liqueurs douces.

119934. liv. st. pour subvenir à ce qui a manqué aux Subsidés de l'année 1743.

25000. liv. st. pour achever la construction du Pont de Westminster.

4000. liv. st. pour réparer l'Eglise de l'Abbaye de Westminster, & pareille somme pour la réparation de l'Eglise Paroissiale de St. Jean l'Evangeliste, qui a été fort endommagée par le feu.

Ce récit pourroit paroître superflu pour l'étranger; mais il ne lui est donné qu'afin qu'il voye ce que peut encore la Couronne Britannique, après les dépenses qu'elle a faites dans la
guerre

guerre, jusqu'ici onéreuse pour elle, contre l'Espagne, & dans la cause de la Cour de Vienne, qu'elle veut soutenir jusqu'à ce que les choses soient parvenues au but qu'on s'est proposé.

Pour y arriver on traite dans les Conseils qui se tiennent en présence du Roi, de tous les moyens justes & possibles; & ce qui y concourra beaucoup, c'est ce panchant de la Nation, qui offre tout, sur-tout depuis la scène qui paroit en mer. Quant aux opérations de la campagne, on les concerta également sous les yeux du Roi & de Milord Carteret; le Comte de Chanclos arrivé le 13. de *Bruxelles à Londres*, le Comte Maurice de Nassau, & Mr. de Wade, confèrent tous les jours sur cet objet avec les Ministres de la Cour. On s'étoit persuadé que le Duc d'Ahrenberg, qui est retourné de *Vienne à Bruxelles*, d'où il s'est rendu le 2. Mars à *La Haye*, seroit aussi bientôt rendu à *Londres*, mais sa présence paroît trop nécessaire aux *Pays Bas*, pour le croire plus long-tems.

H O L L A N D E.

LE tour que prennent depuis peu les affaires générales, & sur tout ce que la France tente d'entreprendre avec ses Escadres, & ses forces de terre, ont fait prendre le 15. Fevrier à la Province de *Hollande & de Westfrise* six Résolutions tout-à-la fois. Elles sont impottrantes. La premiere porte, qu'on payera à la Reine de Hongrie & de Boheme les arrérages des Subsidés qui lui ont été accordés pour les années 1741. 1742. La seconde, de rendre incessamment complet le corps de vingt mille hommes qui a servi l'année dernière dans l'Armée des Alliés, & qui est actuellement en Flandres: La

IX.
Conférences sur la conjoncture.

I.
Résolutions de la Province de Hollande.

R. troisième.

troisième, de continuer ce même corps au service & à la disposition de Sa Maj. Hongroise : La quatrième de tenir un autre corps de vingt mille hommes prêt à marcher pour la sûreté des frontières de la République : La cinquième, de prier le Conseil d'Etat de faire les demandes nécessaires pour l'entretien de ce corps en campagne : La sixième & dernière est d'envoyer une Ambassade solennelle au Roi de la Grande-Bretagne.

II.
Consentement à deux demandes.

Le 17. ce Préavis de la Province d'Hollande & de Westfrise fut porté à l'Assemblée des Seigneurs Etats Généraux, où il a été rendu commissorial, avec charge au Conseil d'Etat de dresser les demandes proposées par la cinquième Résolution. En conséquence ce Conseil ayant sur le champ présenté deux demandes, l'une de quatorze cens mille florins, afin de subvenir aux frais de la campagne prochaine, pour le corps de 20000. hommes qui est actuellement au service de la Reine de Hongrie & de Bohême, & l'autre de cent cinquante mille florins, pour tenir un autre corps de la même force prêt à marcher, elles furent envoyées par Leurs Hautes Puissances, sans perte de temps, aux Etats de Hollande qui étoient encore assemblés ; & le consentement de ceux-ci à l'une & à l'autre de ces demandes, ayant suivi, on peut en assurer autant des autres Provinces.

Comme l'envoi d'une Ambassade à la Cour de Londres est aussi l'une des Résolutions prises le 15. elle sera remplie par le Baron Jacob-Philippe de Boetselaer, Membre de la Noblesse de Hollande, Député à l'Amirauté du Collège d'Amsterdam, qui y a été nommé le 22.

On s'attend, eu égard à ce qui se passe par
rapport

rapport aux Escadres Françoises , à en voir équiper incessamment une de l'Etat : Elle est demandée par l'Angleterre , & lui sera vraisemblablement accordée : Car il n'est pas que tous les préparatifs de la France , & l'arrivée du fils aîné du Chevalier de St. George chez elle , ne donnent de la jalousie à l'Etat. Mr. Trevor, Ministre de la Grande-Bretagne , en a conféré avec ceux de la République , & ayant reçu l'ordre particulier de prier les Etats Généraux de tenir prêts les secours qu'ils doivent au Roi son Maître en vertu des Traités , il le fit le 29. par un Mémoire , qui a eu son effet , après deux Assemblées extraordinaires. Il est question d'un corps de six mille hommes d'Infanterie nationale , qui ait à se rendre en toute diligence à *Willemstadt* , afin d'y être embarqué pour le service de Sa Maj. Britannique , & que Leurs Hautes Puissances fassent escorter ces troupes par ceux de leurs Vaisseaux de guerre qui sont le plus à portée. C'est là la demande qui a d'abord été accordée. Le Conseil d'Etat a donné l'ordre en conséquence aux Régimens de Lindrman, de Bedarrides , de la Lippe-Schaumbourg, d'Eck de Pantaleon , de Mullert , & de Glinstra , de s'assembler près de *Breda* , afin d'aller s'embarquer à *Willemstadt*. Le Lieutenant-Général Smitsaert est nommé pour les commander , avec le Major-Général Rumpf , le Brigadier Rode de Heekeren , & le Brigadier van Leyden. Le Général Wentworth est arrivé de *Londres* à *La Haye* , chargé de conduire ce secours en *Angleterre*.

L'Etat voyant pour le coup les affaires des Cours parvenues au plus haut point de critique , ne balance plus sur les mesures qu'il a à prendre , & sur ce qu'il a à mettre en mer &

II.
Secours accordé à l'Angleterre.

IV.
Négociation renouée.

en campagne pour sa propre garantie. Il a ainsi renoué la négociation pour prendre à sa solde quelques mille hommes de troupes de Saxe-Gotha, & cette négociation est, dit-on, autant que conclüë; mais ce qui est plus certain, c'est que la Grande Bretagne a pris à sa solde les six mille Hessois qui y étoient l'année dernière.

Le Général Wentworth depuis son arrivée à *La Haye*, a eu là-dessus quelques conférences, à ce que l'on prétend, avec les Membres de l'Etat; mais le réglément du transport des six mille hommes destinés pour l'*Angleterre*, est ce qui l'a le plus occupé jusqu'au 8. de Mars. Le Duc d'Ahrenberg arrivé aussi de *Bruxelles* à *La Haye* depuis le 2. du même mois, a eu également plusieurs conférences avec les principaux Membres du Gouvernement, au sujet des commissions dont il a été chargé par la Cour de *Vienne*. Mais comme sa présence est jugée nécessaire en *Flandres*, il fait état d'y retourner incessamment pour assembler les troupes qui doivent composer l'Armée de la Reine, laquelle sera de plus de 60000. hommes. Ainsi on présume que S. A. ne se rendra pas à *Londres*, où elle étoit attendüë, d'autant plus qu'elle y a envoyé le Colonel Storck, son Ajudant. La briéveté du tems est, sans doute, ce qui ne lui permet pas de passer en *Angleterre* avant de retourner en *Flandres*.

L'Etat prend les mesures nécessaires pour que la Marine de la République ne tarde point à être rétablie.

P A Y S - B A S.

L'Arrivée de l'Escadre Françoisise de *Brest*, à la rade de *Dunkerque*, après diverses manœuvres

nouvelles qu'elle a faites dans la *Manche*, la quantité de Bâtimens de transport dont ce Port s'est trouvé tout-à-coup rempli, & les mouvemens des troupes Françoises vers les Places de la Flandre, ayant paru être un projet de la France de couper à ces Pays la communication avec la Grande-Bretagne par *Ostende*, sur tout si elle venoit à faire avancer des forces jusqu'à la hauteur de cette dernière Ville; le Gouvernement a crû devoir prendre des mesures convenables: En conséquence trois Régimens de troupes Angloïses sont entrés dans *Ostende* pour en augmenter la garnison, les troupes Hano-vriennes qui sont en quartiers d'hiver sur le *Rhin*, en *Westphalie* & dans le Bas-Electorat de Cologne, ont dû en sortir le 20. Mars pour marcher dans ces Pays, & celles de Hollande & de la Reine, se tiennent aussi prêtes à faire des mouvemens selon l'ordre qu'elles recevront. On veut que ce soit pour aller cantonner entre *Courtrai* & *Oudenarde*. Avec ces mouvemens on fait des magasins très-considérables dans les Places de la frontiere, & dans les Villes situées sur les Canaux & les Rivieres. Il en est de même du côté de la France, qui en a établis sur tout à *Berg St. Vinox*, à *Gravelines*, & à *St. Omer*. Quant aux Places de la Barriere, les Commandans Hollandois, sur un ordre qu'ils ont reçu, y sont extrêmement sur leurs gardes, & les Garnisons vont aussi en être renforcées.

Le Duc d'Ahrenberg parti en poste de *Vienne* le 12. Fevrier, est arrivé le 23. à son Château d'*Ever* près de *Louvain*, d'où s'étant rendu à *Bruxelles*, il a eu quelques conferences avec le Comte de *Königsegg* & divers Généraux, sur

la circonstance présente des affaires. Il est depuis parti pour *La Haye*, & en est attendu de retour, pour faire exécuter ultérieurement les résolutions qui sont promises dans cette circonstance, & avorter les desseins des ennemis de la Reine, au moyen des forces qui se trouvent actuellement dans ces Pays, & qui vont être considérablement augmentées, afin qu'elles se trouvent en égalité avec celles que la France a dans ses Villes Frontières. Ces dernières troupes ont déjà marqué un campement dans les environs de *Courube*, *Crepin*, *Rombis*, *Etreux*, & autres lieux du voisinage du *Quesnoy*; ce qui, avec ce qu'on a déjà rapporté, feroit croire que la guerre seroit transportée en *Flandres*, si l'on ne pensoit que le gros de l'Armée de la Reine restera dans la *Baviere*, sous les ordres du Sérénissime Prince Charles de Lorraine, qui doit être actuellement rendu de *Vienne* à *Bruxelles* avec Madame l'Archiduchesse Marie-Anne son Epouse, tous les préparatifs ayant été faits pour la réception de Leurs Alt. Sér. au Palais d'*Orange*.

Mr. Tempé, qui a résidé à *Bruxelles* en qualité de Nonce du St. Siège, en partit le 2. Mars, pour se rendre en la même qualité à la Cour de Portugal, par la voye de France & d'Espagne.

On apprend de *Liège* que le nouveau Prince Evêque a reçu le 29. Fevrier, par un Courier de Rome, son Bref d'Administration, & que ses Bulles lui arriveront incessamment. Le 15. Mars a été le jour fixé pour l'entrée publique de S. A. S. en cette Ville, & par les dispositions faites, elle a dû être l'une des plus brillantes qui se soient encore vûes.

Comme ce Prince a notifié son Election à la Reine

Reine, & qu'on fait que Sa Maj. lui a répondu dans les termes les plus obligeans, on ne peut qu'en attendre le rétablissement souhaitable d'une harmonie parfaite entre le *Brabant* & le Pays de *Liège*.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

Vienne. Le voyage de la Sérénissime Archiduchesse Marie-Anne, & du Sérénissime Prince Charles de Lorraine son Epoux pour les Pays-Bas Autrichiens, ayant été jugé nécessaire, & de ne point le différer plus long-tems dans une conjoncture telle que l'est celle des affaires présentes, Leurs Alteſſes Sérénissimes partirent le 23. Fevrier vers les deux heures de l'après-midi, de cette Ville, au bruit de trois décharges du canon des ramparts. La Reine & le Grand Duc Co-Régent les accompagnèrent jusqu'à *Stockeran*, & le lendemain, après les adieux, elles continuèrent leur route. En arrivant le 27. à *Prague*, elles furent aussi saluées d'une triple décharge du Canon des remparts. La garnison de cette Capitale de la *Bohème* étoit sous les armes, & trois Compagnies Bourgeoises furent au-devant de L. A. S. jusqu'à une certaine distance. Le 28. elles allèrent faire leur priere au tombeau de St. Jean Nepomucene, & virent ce qu'il y a de curieux dans les trois Quartiers. Le Prince alla voir aussi les travaux qu'ont fait les François lors du dernier siège. Le Comte de *Collorredo*, Conseiller d'Etat & Chevalier de la Toison d'or doit accompagner L. A. S. jusqu'à *Bruxelles*.

I.
Départ de l'Archiduchesse Marie-Anne & du Prince Charles.

Bruxelles, pour remplir les fonctions de Grand-Maitre de leur Cour, en l'absence du Comte de Kaunitz qui est à *Turin*.

II.
Armées des
Rhin.

Le Duc d'Ahrenberg avoit pris dès le 12. les devans sur Leurs Alteſſes, après avoir aſſiſté au réglemeſt de toutes choſes pour l'exécution des plans pour la campagne prochaine, qui ont été arrêtés dans les conférences tenuës à la Cour en préſence de la Reine, du Grand-Duc-Co Régent, & du Séréniffime Prince Charles. Le Comte de Traun, Felt-Maréchal des Armées de S. M. a été de pluſieurs de ces conférences. Le 16. il fut déclaré publiquement Général Commandant Ajoint du Prince Charles, & Général en chef de l'Armée du *Rhin*, en l'absence du Prince Charles, de la même maniere que l'étoit le feu Comte de Kevenhuller. Il a accepté ce commandement, non-obſtant ſon grand âge, & il fait état d'être rendu inceſſamment en *Baviere*, afin de faire les diſpoſitions néceſſaires pour l'ouverture de la campagne : Car il paroit de l'Armée que le gros reſtera dans cet Electorat. Une Armée d'obſervation doit auſſi ſe former en Bohême, de 25. à 30. mille hommes, la plûpart Miliciens, & le Comte Olivier Wallis, auſſi Felt-Maréchal des Armées de Sa Maj. l'aura ſous ſes ordres. De plus on compte de garder un corps d'obſervation dans le *Briſgau* au commandement du Prince de Hohenzollern, ſur ce que les François font des mouvemens qui indiquent qu'ils ont formé un deſſein ſur *Fribourg* : Et pour que le Prince de Lobkowitz qui eſt en *Italie*, fût ſecouru & ſecondé, ſi les circonſtances le demandoient, le Prince de Saxe-Hildbourghauſen, doit auſſi

comman-

commander un corps d'observation sur le bord de la mer Adriatique, où on l'assemble.

Voilà ce qui est résolu pour faire tête, non-seulement de tous les côtés, aux ennemis de la Reine, mais pour agir offensivement contre-eux, & les déconcerter dans tous leurs projets par terre, tandis que l'Angleterre se portera vivement par mer à en faire autant, comme elle en a donné & en donne dès-à-présent des preuves très-certaines. Il seroit superflu de donner ici un détail des préparatifs faits par-tout à l'effet de réunir dans les résolutions prises; magasins de vivres & de fourrages établis en nombre, & fournis encore en partie par l'abondance de la Hongrie, les troupes rendues non-seulement complètes au moyen des recrues levées avec autant de promptitude que de succès, mais aussi augmentées par le zèle de divers Seigneurs qui en levent à leurs dépens, & la Hongrie prête à faire marcher ce qui lui sera demandé, c'est en dire assez pour se taire sur le reste. Quatre mille hommes ont déjà eu ordre de partir de ce Royaume pour renforcer le Corps de troupes qui est dans la *Moravie*, où l'on a envoyé encore, depuis quelques semaines, 24. pièces de canon, destinées pour *Olmutz*.

On a été quelque-tems à *Vienne* sans plus parler de l'affaire du Marquis de Botra, quoique Mr. Lanczinski, Ministre de Russie, eut encore reçu deux Exprès de la Cour, dont les dépêches y étoient relatives; mais on fait présentement qu'elle a pris le tour qu'on vouloit lui faire prendre, & qu'on ne tardera pas d'en apprendre le résultat. Elle a été traitée selon les droits de la Nature & des Gens.

Francfort. Si de la part de la Cour de *Vienne*
rien

rien n'est oublié de ce qui pourra contribuer au succès de ses armes vers le *Rhin*; celle-ci fait aussi de son côté ce qui lui est possible, afin de faire réussir ses projets. Elle a envoyé depuis peu des ordres en plusieurs endroits le long du *Rhin* depuis *Spire* jusqu'à *Mayence*, d'y assembler les fourages nécessaires pour un corps de Cavalerie Française qui doit s'y rendre. Un gros corps d'Infanterie s'avancera aussi de ce côté-là pour camper le long du même fleuve, le tout étant compassé sur ce qui a été concerté dans le Cabinet à *Versailles*, pour avoir en *Alsace* une Armée de près de 60000. combattans, & faire, comme il paroît, le siège de *Fribourg*.

Mais cette Place vient déjà d'être mise à l'abri de surprise par le Général *Damnitz* qui y commande. Il fait au surplus travailler, en diligence, à y augmenter les fortifications de quelques ouvrages, qui étant peu forts par eux-mêmes, avoient besoin de trop de monde pour les garder. Ce Général a pris aussi des arrangemens pour la sûreté du *Brisgau* en général, comptant de pouvoir assembler, en peu de tems, un corps de 30. mille hommes, des troupes qui sont cantonnées dans cette Province, de même que dans la *Souabe*, du côté de la *Suisse*, & vers le Lac de *Constance*. Outre ces arrangemens, les ponts de batteaux, qui étoient à *Fribourg* depuis la dernière campagne, ont été envoyés à *Villingen* dans la Forêt noire; on y a transporté aussi dix mille quintaux de poudre tirés du magasin de *Fribourg*, lequel, comme tous les autres établis pour les troupes de la Reine, est pourvu abondamment de toutes sortes de munitions de guerre.

Cependant la grande Armée de neutralité qu'on devoit assembler dans l'Empire, pour le
garan-

garantir des ravages & des suites de la guerre, ne doit plus avoir lieu. La Cour de Vienne paroit avoir réüffi contre ce projet, ayant sù le représenter par ses Ministres, surtout dans les Cours Catholiques, d'une maniere qui a fait sentir à quels inconveniens auroit été exposé le Corps Germanique, si on l'eut mis en exécution. C'étoit-là néanmoins l'une des commissions dont le Comte de Seckendorff a été chargé auprès du Roi de Pologne Electeur de Saxe, & auprès du Roi de Prusse; & cette affaire, par la concurrence du dernier de ces Princes & de beaucoup d'autres Princes & Etats d'Allemagne, étoit cruë certaine. Mais on la perd présentement de vüë. Une autre commission importante, dont l'exécution a été confiée à Mr. de Seckendorff, à son départ de *Francfort*, regardoit la Dictature des Protestations & Mémoires de la Reine de Hongrie & de Boheme, dans laquelle n'ayant pas mieux réüffi à *Dresde*, il s'est rendu de-là à *Berlin*. La Cour de *Francfort* s'attend d'apprendre que Mr. de Seckendorff aura été plus heureux dans cette dernière, & compte qu'à *Cassel* où il doit passer pour revenir à *Francfort*, il aura également trouvé les choses dans le goût de sa Cour. C'est-là le peu qui se trouve à dire ce mois-ci de cette grande affaire des Protestations, puisqu'elle n'offre rien au-de-là de ce qu'en ont montré nos derniers Journaux.

Ce n'est pas le Baron de Benzel que l'Electeur de Mayence a nommé son Ambassadeur à la Diette de l'Empire; pour remplacer le feu Baron d'Otten, mais bien Mr. de Lincker de Luzenwick, Conseiller du Conseil Aulique de l'Empire. Il a présenté sa commission au premier Commissaire, qui l'a fait porter à la Dictature; ainsi, les déli-

délibérations de la Diète qui avoient été suspendues, ont repris leur activité comme auparavant.

Berlin. Quoique cette Cour ne paroisse nullement inquiète sur ce que les troupes Autrichiennes se forment dans un certain nombre en *Moravie*, & sur les magasins de munitions de toute espèce qu'on remplit dans cette Province, elle ne laisse pas de tenir actuellement sur pied cinquante mille hommes dans la *Silésie*, & a ordonné qu'on y recommençât de travailler aux nouvelles fortifications de *Neifs*, de *Brieg* & de *Glatz*; le Roi voulant que ces Places soient dorénavant de bonnes Forteresses, & principalement *Neifs*, dont les nouveaux ouvrages sont multipliés.

A R T I C L E IV.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable au N O R D , depuis le mois dernier.

R*ussie.* L'Impératrice est depuis le 5. Fevrier avec sa Cour à *Moscou*, où elle s'est renduë de *Petersbourg*, pour y passer quelque-tems. Le Prince successeur y est arrivé trois jours après. Tous les Colléges ont suivi la Cour, de même que les Ministres étrangers, excepté Mr. Dailon, qui ayant pris congé de Sa Majesté, est parti pour retourner en France, puisque le Marquis de la Cherardie remplit actuellement l'Ambassade de cette Couronne. Le Lord Tirawley, Ambassadeur d'Angleterre, se trouve aussi présentement à *Moscou*. L'exécution de divers arrangements nécessaires par rapport au bien public & à a prospérité de cet Empire, ont été pris avant
le

le départ de l'Impératrice pour *Moscou* ; & le commandement en chef de toutes les troupes qui sont dans les Provinces conquises, & de celles dont la garnison de *Petersbourg* est composée, avoit aussi été conféré au Général Lacy. L'on avoit terminé encore des difficultés par rapport aux limites des frontières de la *Russie* vers la Pologne, avec le Comte Oginski que cette République avoit envoyé à cet effet à *Petersbourg*.

Nous n'avons rien rapporté depuis quelque-tems de la Princesse Anne de Mecklembourg ni du Prince Antoine - Ulrich de Brunswich - Wolfembuttel son Epoux, parce qu'il ne s'en préfentoit que leur détention ordinaire au Fort de *Dunamunde*, où ils furent conduits, comme on l'a dit en son tems, du Château de *Riga*. Mais le sort infortuné de L. A. vient encore d'empirer; on les a séparé, on a de plus éloigné d'elles leurs enfans qui sont au nombre de trois, savoir, le Prince Jean, la Princesse Catherine, & une Princesse née il y a cinq mois; ceux-ci ont été mis dans une Communauté religieuse pour y être élevés jusqu'à un certain âge. La Princesse leur mere a été conduite du Fort de *Dunamunde* dans un des principaux Monastères de l'Empire, étant partie pour s'y rendre la nuit du 2. au 3. Fevrier: Et le Prince son Epoux qui partit le lendemain, a été transféré au Château d'*Ivanogorod*, près de *Nerva*, où il est néanmoins traité sur le même pied qu'il l'étoit à *Dunamunde*, le Gouverneur & les principaux Officiers de la Garnison mangeant avec lui & lui tenant compagnie; mais il n'a plus de Domestiques Allemands, ils ont tous été renvoyés. La Princesse n'en a plus également, & toute la communication qui lui est permise, c'est

La Princesse de Mecklembourg avec le Prince son Epoux transférés de Dunamunde.

c'est d'en avoir seulement avec la Supérieure & les Religieuses de la Maison où elle est détenue. Avec tout cela on publie qu'un changement si triste pour les infortunés Prince & Princesse sur qui il est exercé, n'en apportera aucun au sentiment où est l'Impératrice de leur donner en tems & lieu des marques de sa clémence & de sa bonté. Mais on ne dit rien de ce qui peut avoir porté Sa Maj. Czarienne à faire changer de telle sorte le lieu du séjour de Leurs Alteſſes Séréniffimes. Voici un article d'une eſpece contraire.

La Princesſe Epouſe du Prince d'Anhalt-Zerbſt, née Duchefſe de Holſtein-Eutin, & ſœur du Prince ſucceſſeur au Trône de Suede, ayant été invitée par l'Impératrice de ſe rendre à ſa Cour, & étant partie en conſequence de ſa réſidence de Zerbſt avec la Princesſe ſa fille, arriva le 13. Fevrier à Petersbourg, d'où elle ſ'eſt rendue à Moscov. Leurs Alteſſes ont été traitées à Riga, à Petersbourg & autres Places par où elles ont paſſé, avec tous les honneurs imaginables. Dix mille roubles leur avoient été envoyés pour les dépenſes de leur voyage en Ruſſie, & le Comte Nariskin étoit allé à Riga à leur rencontre pour les accompagner pendant toute leur route juſqu'à Moscov. L'opinion commune eſt que la jeune Princesſe d'Anhalt-Zerbſt eſt deſtinée en mariage au Grand Prince de Ruſſie; quoiqu'on veuille que ce Prince doive épouſer une Princesſe née & élevée dans la Religion Grecque.

Les nouvelles de Perſe aſſurent toutes la levée effective du ſiége de Mouſul par Thamas-Koulykan, dont on a dit quelque choſe ailleurs*,
mais;

* Voyez Fevrier de cette année, page 103.

mais qu'il n'y a pas perdu le nombre de ses troupes, dont les nouvelles publiques ont fait mention. Il faut d'ailleurs que cette circonstance par rapport au Conquérant de la Perse ne lui soit pas extraordinairement fâcheuse; car on fait que la Ville de *Babylone* qu'il tient bloquée depuis le commencement de Juin, l'est encore, & même plus étroitement qu'auparavant; qu'il y a aux environs d'*Irrival* un Corps de 40000. Persans, dont des détachemens font des courses jusques aux portes de *Kars*, où la Porte Ottomane a fait aller le jeune Prince, soi disant l'un des descendans des vrais Sophis de Perse, pour le mettre à portée de recouvrer l'héritage de ses peres. Mais de cette manœuvre de la Porte, & des mouvemens pour avoir du monde à opposer de tous côtés aux vastes desseins de *Thomas Kouly-Kan*, on ne peut que remarquer ses embarras, & qu'elle est enfin contrainte à faire la guerre dans des Provinces fort éloignées de celles qu'elle a vers la Hongrie.

D A N N E M A R C.

Q Uoique les différends de cette Couronne; avec celle de Suede ayent d'abord été autant qu'ajustés, par un accommodement provisionnel, dont le Comte de Tessin, Ministre de S. M. Suedoise, est convenu avec ceux du Roi, on n'a pas désarmé, comme on l'avoit dit; on comptoit mettre au contraire une nouvelle Flotte en mer cette année, mais dans le cas que la Suede ne vint pas à ratifier la Convention pour l'accocomodement. Or le Comte de Tessin a insisté depuis sur une Convention formelle & définitive, & que de part & d'autre
 l'on

L'on fixât un terme pour désarmer par terre & par mer, en donnant pour cause de ses instances, des bruits qui s'étoient répandus de nouveau, de quelques mouvemens des troupes Danoïses dans le Royaume de *Norveque*, aussi bien que des ordres, qui, comme on l'assuroit, avoient été envoyés de faire avancer un train d'artillerie vers la frontière. Ce Ministre a offert en même-tems le projet de cette Convention, d'où l'on a pris sujet de croire que l'accommodement en forme suivroit bientôt, quoique dans le nouveau projet il ne fût pas fait mention des affaires du *Holstein*, qui auroient dû cependant y entrer naturellement. Mais le tout ayant été examiné dans des conférences, & approuvé, le Roi doit présentement avoir signé la Convention; & la ratification du Roi de Suede arrivant, on procédera de côté & d'autre au désarmement.

Nous avons dit le mois passé, que lorsque les Traités avec la *France* seroient expirés, on pourroit en voir éclore un avec la Grande Bretagne, qui auroit beaucoup d'influence dans les affaires générales de l'Europe; mais par un Mémoire de l'Abbé le Maire, Ministre de France, on connoitra à peu près ce qui en est. Il y est représenté « qu'en vertu du Traité de Sub-
» sïde que le Roi Très-Christien son Maître a
» avec cette Cour, ce Monarque espéroit
» que S. M. voudroit bien lui accorder le corps
» de troupes stipulé par ce Traité, vû qu'il se
» trouvoit dans des circonstances à en avoir
» besoin. » Mr. le Maire a fait aussi dans ce Mémoire quelques représentations sur des bruits que le Roi se dispoit à fournir un Corps de troupes à l'*Angleterre*.

Après

Après que le Conseil privé se fut assemblé deux fois sur ce sujet, l'Abbé Le Maire eut pour réponse « que le Roi connoit la nature des engagements du Traité qui subsiste entre lui & la France ; Que S. M. est dans la résolution de ne point s'en départir, aussi long-tems qu'il est en vigueur : Qu'à l'égard de la demande d'un corps de ses troupes pour le service du Roi de France, c'est une chose à laquelle S. M. ne sauroit acquiescer présentement : Qu'elle en est empêchée par la circonstance des affaires du Nord : Qu'aussi long-tems qu'elles ne sont pas ajustées d'une manière qui ne laisse plus lieu à aucune dispute, le Roi ne peut dégarnir ses Etats, des troupes destinées à leur sûreté : Que l'on ne doit considérer que comme des bruits destitués de fondement, tout ce qui s'est répandu d'un Corps de troupes que le Roi auroit eu dessein d'engager à la solde de quelque autre Puissance : Que S. M. n'a jamais eu une pareille idée, puisqu'elle seroit entièrement incompatible avec le Traité qui subsiste entre-elle & la France : Qu'elle déclare donc vouloir s'en tenir aux engagements qu'elle a pris à cet égard, & cultiver, comme à l'ordinaire, l'amitié établie entre-elle & S. M. Très- Chrétienne.

L'Abbé Le Maire a envoyé un Courier à Paris avec cette réponse ; & Mr. Titeley, Ministre d'Angleterre, en a aussi dépêché un pour Londres. Les affaires avec la Suede n'étoient point encore absolument ajustées, lors que cette réponse fut donnée à Mr. Le Maire, & supposé qu'elles le soient présentement, la Couronne aura, ce

semble, d'autres raisons pour ne point acquiescer à la demande du Corps de troupes pour la France, dans la résolution où elle paroît être de le refuser aussi à la Grande Bretagne. Cependant des propositions faites en dernier lieu aux Ministres, par Mr. Titley, se sont trouvées être d'une espèce à exiger que les deux Cours se concertent ensemble sur ce sujet; le Roi a, par conséquent, chargé le Baron de Solenthal de retourner à Londres, avec caractère de son Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire. Il est question, comme l'offre l'Angleterre, de traiter & de conclure à des conditions qui paroissent compatibles avec le Traité entre le *Dannemarc* & la *France*, lequel a été conclu pour cinq ans le 14. Mars 1742. Or on fait qu'il est expressément stipulé dans ce Traité, que la Couronne de *Dannemarc* n'entrera dans aucun engagement, & ne fournira des troupes, sous aucun prétexte, à qu'elle autre Puissance que ce soit, au préjudice de la *France*.

Suede. On n'attend en cette Cour que l'entière consommation de l'accommodement avec celle de *Dannemarc*, pour congédier les troupes que l'Impératrice de Russie a envoyées au secours de ce Royaume. Cette Princesse reste aussi dans le dessein de ne les en retirer qu'après cet événement arrivé, & qui, par ce qu'on vient de voir à l'article de *Dannemarc*, est autant que conclu.

Le renouvellement du dernier Traité de subsidie avec la France est à présent l'objet principal de l'envoi d'un Ministre à *Paris*. Le Baron de Scheffer s'y rend, ses instructions lui étant données depuis le mois de Février.

Pologne. On a annoncé dans nos mémoires

de Janvier dernier que la venuë du Roi à *Varsovie* paroilloit prochaine, afin d'y convoquer une Diette extraordinaire, d'autant plus souhaitable, qu'il étoit nécessaire de remédier à divers objets qui avoient besoin de redressement, & prévenir les suites fâcheuses que pourroient avoir des différends survenus entre quelques-unes des principales Maisons du Royaume; mais cette arrivée du Roi n'est plus indiquée, parce que les affaires d'Allemagne le tiendront encore quelque tems dans son Electorat. Cependant il est, entre autre choses, que des Sénateurs, qui s'étoient assemblés à *Leopol* pour accommoder à l'amiable les différends du Prince de Radzivil & du Palatin de Sandomir, ont travaillé en cela infructueusement, & se sont séparés. Mais un objet qui demanderoit avant tout un bon règlement, c'est un soulèvement en *Lithuanie*. Des Payfans en grand nombre s'y sont attroupés, & sous le prétexte de secouer le joug des Juifs, à qui les Grands ont confié, en divers endroits, l'administration de leurs affaires, se sont d'abord avancés à *Bychow*, & y ont pillé toutes les maisons de la Noblesse qui se sont trouvées sur leur route! Ils veulent, disent-ils, exterminer la Nation Juive de leur Pays, & se venger par-là de ceux qui les ont pris en faveur; ce qui met une consternation inexprimable parmi cette Nation. Ils ont en dernier lieu attaqué la petite Ville & le Château de *Krzycozew*; mais cette tentative ne leur a point réussi comme d'autres qu'ils avoient faites jusques-là. Le Prince de *Radzivil* ayant commandé sept cens hommes qu'il fit entrer dans le Château, ils en furent reçus de manière qu'une centaine resta sur la place, 50. furent blessés, & 98. faits prisonniers, dont

les uns ont été pendus & les autres empalés. Cependant dans la crainte que les mécontents ne reviennent à la charge, on a encore jetté dans la Ville de *Krzyzew* un renfort de 800. hommes avec quatre pièces de campagne. On est d'ailleurs par tout sur ses gardes contre ces furieux ; jusques à la Ville de *Dantzich*, où on a pris des mesures & des précautions pour les empêcher qu'ils ne fassent des courses sur son territoire.

ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ITALIE, depuis le mois dernier.*

II.
 Armée Au-
 trichienne
 & Espagno-
 le.

JUSQU'à un dénoüement que présenteront bien-tôt dans les affaires de ce Pays une suite d'événemens arrivés dans les mers de *Toulon*, on n'a encore à annoncer des Armées Autrichienne & Espagnole dans l'Etat Ecclésiastique, qu'une continuation de dispositions à sortir de leurs quartiers, & nullement une marche. Cependant on comptoit sur la fin de Fevrier que le Prince de *Lobkowitz*, qui commande celle de la Reine de Hongrie & de Bohême, l'auroit fait dans ce tems, se trouvant pour lors de beaucoup supérieur au Comte de *Gages*, qui a sous ses ordres l'Armée d'Espagne ; puisqu'il avoit reçu déjà plus de 8000. hommes de renfort tant recrûs que vieilles troupes. Mais s'il n'a point marché encore, c'est que le résultat d'un Conseil de guerre qui a été tenu à *Rimini* depuis l'arrivée du Comte de *Broun*, Lieutenant-Général, a demandé d'être envoyé à *Vienne*, & de ne rien entreprendre avant le retour du Courier qui l'y

a porté, & qui n'étoit point encore revenu au commencement de Mars.

Pendant que l'Armée Autrichienne se renforce par ce qui continuë de lui arriver en recrues & en vieux corps, celle d'Espagne continuë à se retrancher, en ajoutant de nouveaux ouvrages aux lignes de son camp de *Pesaro*, où elle attend jusqu'ici d'être dégagée, au moyen de l'introduction des troupes de l'Armée Don Philippe en *Italie*, qui paroissant toujours peu praticable, on ne peut augurer gueres avantageusement de sa situation, d'ailleurs si avantageuse. Car on veut croire que les vivres viendront à lui être bientôt coupés par terre & par mer, & qu'elle sera bloquée. Le Prince de Lobkowitz a déjà reçu par cette dernière voye un train de grosse Artillerie, les Anglois ont sans cesse un ou plusieurs Vaisseaux dans le Port d'*Ancone*, d'autres dans la proximité; la Flotille Autrichienne est aussi en agitation, & tout se prépare ainsi à montrer à l'Europe un événement de conséquence dans ces quartiers. Il seroit de plus d'importance encore, si le Roi des deux Siciles avoit donné la moindre atteinte à sa neutralité. Mais on ne peut rien reprocher en cela à ce Prince, les atrangemens qu'il a faits n'étant que d'avoir ses Ports & Places à l'abri d'insulte, ses forces en bon état & en nombre, ses finances bien régies, & le commerce de ses Royaumes augmenté; ordre néanmoins à ses troupes d'être rendues sur les frontieres dans l'Etat Ecclésiastique; mais sans autre dessein marqué, parce que la conjoncture ne lui a point apparemment permis de faire un pas plus hardi, sachant sur-tout que la Cour de *Vienne* assemble en *Istrie* un Corps de troupes qu'elle

destine, vraisemblablement, contre lui, au cas d'un désistement de sa neutralité.

Dans ces circonstances, quoique fort étroites, comme on peut le remarquer, pour Mr. de Gages, il n'a pas laissé de faire depuis peu deux grands fourages à sa Cavalerie, de rassembler une grande quantité de provisions & de chauffage dans la *Marche d'Ancone*, de faire occuper par un détachement de 300. hommes, la *Rocha de Fiumicino*, entre *Simigaglia* & *Ancone*, de s'emparer même de la tour de *Simigaglia*, & de faire encore quelques détachemens pour renforcer les postes chargés de garder la côte.

I I.
Prise de possession des
Etats cédés
au Roi de Sardaigne.

Ce n'est que le 5. de Fevrier que s'est faite dans toutes les formes à *Plaisance*, la prise de possession de ce Duché au nom du Roi de Sardaigne, à qui il a été cédé par la Reine de Hongrie & de Boheme, en vertu du Traité de *Worms*, dont nous avons rapporté les articles le mois dernier. La prise de possession des autres cessions faites à Sa Maj. Sardaignoise est allée de suite; de sorte que voilà encore une affaire des plus avantageuses terminée pour la Maison de Savoye. Mais il reste le Marquisat de *Final* dont l'Angleterre voudroit voir aussi la cession réglée: & voici ce qui s'est passé dans le cours du mois de Fevrier à cet égard.

III.
Difficulté
sur la cession
de *Final*.

Genes. Le Consul Anglois ayant reçu ordre de sa Cour de traiter avec cette République, sur la somme qui lui seroit payée en dédommagement de la cession du Marquisat de *Final* au Roi de Sardaigne, les Sénateurs auxquels il s'est adressé, lui ont déclaré « Que la République ne se déter-
» mineroit jamais volontairement à une pa-
» reille cession: Qu'elle avoit pesé tous les
» inconvéniens auxquels elle seroit continuelle-

» ment

» ment exposée, si on lui enlevoit une posses-
» sion comme *Final*, qui traversoit tout son
» territoire jusqu'à la mer : Qu'elle avoit fait
» toutes les réflexions dont cette matiere étoit
» susceptible ; mais que ni la restitution du
» prix de la vente, ni une somme beaucoup
» plus considérable n'étoient point capables de
» l'indemniser de ce qu'elle perdrait en cette
» occasion. Qu'elle ne pouvoit réclamer en sa
» faveur, que la justice & la foi des Traités
» les plus solennels : Et qu'elle espéroit tou-
» jours de la religion & de l'équité des Puif-
» sances qui ont conclu le Traité de *Worms*,
» qu'elles ne voudroient pas sacrifier la Répu-
» blique à de simples raisons de convenance :

Cette déclaration avoit été précédée d'une
Lettre du Gouvernement au Roi de la Grande-
Bretagne, dans laquelle il est dit « Que la
» République ne sauroit se persuader que le
» glorieux règne de Sa Maj. Britannique doive
» être la fatale époque de ses malheurs : Que
» le droit le plus sacré de la Nature & des
» Gens, la religion des Traités, l'éviction per-
» pétuelle à laquelle sont tenus tous les suc-
» cesseurs dans les biens, terres, & dignités du
» feu Empereur, & sur-tout la garantie con-
» tractée par l'Angleterre, la France & l'Espa-
» gne à la *Quadruple Alliance*, fortifiée par l'ac-
» cession du Roi & de toute la Nation An-
» gloise, pour ne pas espérer d'être à l'abri du
» danger qui la menace par rapport à *Final* :
» Que c'est en vain qu'on entreprendroit de co-
» lorier aux yeux de Sa Majesté Britannique
» l'irrégularité d'un tel procédé, par une offre
» de compensation ou de restitution de prix :
» Que l'or ne peut jamais en être la compen-
» sation :

sation : Que quelque horrible que soit le
 coup dont la République se voit menacée,
 que que capable qu'il soit de la réduire aux
 dernières extrémités, elle connoit trop les
 sentimens généreux du Roi de la Grande-
 Bretagne, & avec combien de zèle la Nation
 Britannique observe & protège la religion
 des Traités & le droit des Gens, pour ne pas
 se rassurer à cet égard : Qu'elle est toujours
 dans la ferme confiance que Sa Maj. Bri-
 tannique ne souffrira point l'accomplissement
 d'aucune convention, qui ne soit dictée par
 les maximes de la justice & de la probité,
 ou qui soit contraire à sa gloire, à la géné-
 rosité de la Nation Angloise, à la foi des
 Empereurs, à l'honneur de l'Empire Romain,
 ainsi qu'à la dignité & à la grandeur des
 Contractans de la *Quadruple Alliance* : Et
 qu'elle se flatte que le Tout-Puissant, qui
 dispose de la volonté des Souverains, secon-
 dera ses vœux, en tenant gravés perpétuelle-
 ment dans le cœur de Sa Maj. Britannique
 des sentimens conformes à ses qualités hé-
 roïques & à la gloire de sa Couronne &c. »

La République, comme on le voit par cette
 Lettre, n'a oublié aucuns des motifs qui ont
 paru les plus propres à émouvoir le Roi d'An-
 gleterre en sa faveur. Cependant la réponse reste
 en arriere, & toute la déclaration ultérieure du
 Consul Anglois, a été, que le Gouvernement res-
 sentiroit les effets de l'indignation de S. M.
 Britannique, s'il favorisoit directement ou indi-
 rectement les projets de la Cour de *Madrid*. La
 demande de protection faite par la République
 à cette Cour, comme à celle de France, a porté
 le Consul à une telle déclaration.

Depuis

Depuis qu'elle a été donnée, on s'est occupé à mettre en bon état toute l'artillerie des Remparts & des Bastions de la Ville de Genes; on a ordonné en même-tems aux Canonniers de ne point s'écarter, & d'être prêts à se rendre, au premier signal, dans les postes qui leur ont été assignés. On a fait construire aussi des cabanes près des Batteries qui sont à découvert, afin que les Canonniers qui sont de garde, pussent s'y retirer, & l'on a garni de gabions les Batteries les plus exposées.

Le Roi de Sardaigne, informé de ces préparatifs, que la République leve des troupes, & a fait revenir une partie de celles qui étoient dans l'Isle de *Corse*, a fait demander, & après lui l'Amiral Matthews, quel étoit l'objet de ces dispositions militaires, & l'on a répondu « Que la
» République ne fait rien en cette occasion, que
» ne fassent aussi les Princes ses voisins : Que
» l'Italie déjà occupée par deux Armées étran-
» geres, étant menacée d'une prochaine inva-
» sion, tous les Etats qui composent cette par-
» tie de l'Europe, ont jugé à propos d'armer
» & de pourvoir chacun à la sûreté de leurs pos-
» sessions : Qu'outre ce motif, dicté par la pru-
» dence naturelle, la République y est déter-
» minée par des raisons particulières, fondées
» sur la nécessité où elle se trouve de prendre
» des mesures pour la défense & la conservation
» de ses Etats. » Tout ce que S. M. Sardaignoise
a fait depuis savoir à la République, est, qu'elle n'a aucun dessein de lui causer de l'inquiétude, & qu'elle est même disposée à vivre en bonne intelligence avec elle, mais à condition qu'elle se détermine à satisfaire au contenu
de

l'Article X. du Traité de *Worms* , par rapport à *Final*.

Voilà où en est cette affaire , que les circonstances futures des affaires où se trouve déjà l'*Italie*, développeront mieux en peu de tems. Quant à celles de l'Isle de *Corse*, elles ne sont point tirées si au clair en faveur de la République , que les conditions acceptées de l'accommodement dont on a dit quelque chose le mois passé, le faisoient entendre. L'esprit de ces peuples mutin, s'est remis en agitation, & tout ce que leurs Députés avoient arrêté, ils viennent de le déclarer nul & comme non venu; ils se sont opposés d'abord à la levée de trente nouvelles Compagnies que la République vouloit faire pour la garde des Places, n'y ayant que peu de troupes restées dans l'Isle depuis la sortie de celles qui sont arrivées à *Genes*; & se montrans aussi fiers que jamais, ils ont refusé au Commandant Genoïse de *San-Bonifacio* une demande qu'il leur avoit faite; c'étoit qu'on lui livrât l'équipage de deux Vaisseaux de *Tunis* qui avoient échoué sur la côte, consistant en 270. hommes, quelques petits canons, des armes & des munitions qu'ils ont transportés en lieu de sûreté. Ils ont de plus surpris & défait la Garnison de *San-Bonifacio*, & publié, du moins les Partisans du Seigneur *Theodore Baron de Neuhoff*, qu'on verra bientôt reparoître ce Chef, & aborder triomphant dans l'Isle.

Sans doute que l'embarras où est la République par rapport à *Final*, a rendu des espérances à ce Seigneur, & les a sçu faire goûter à cette partie de la Nation *Corse*, qui n'a point cessé de lui rester dévouée.

Rome ne nous présente que les circonstances du

du voyage du fils aîné du Chevalier de Saint Georges, qui est parti de cette Ville le 9. Février, jusqu'à *Antibes*, où il est arrivé déguisé en Courier, & s'y est embarqué. Ce qui a été mis en œuvre pour la réussite de ce voyage, concerté & exécuté avec un secret impénétrable, est curieux; mais des matieres plus sérieuses devant occuper la place qui nous reste, nous laisserons ce détail aux nouvelles publiques. Celles de *Londres* & d'*Hollande* l'ont donné fort au long.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, en SAVOYE, en PLE' MONT, & en SUISSE, depuis le mois dernier.

E*spagne.* Trente-trois Régimens de Milices que le Roi a ordonné de lever, étant complets, on les a distribués le long des côtes dans les endroits où les ennemis pourroient tenter une descente, excepté 2800. hommes qui en ont été tirés pour renforcer la garnison de *Barcelonne*. C'est là une précaution que la Cour a jugé convenable dans la conjoncture présente, qu'une bonne partie de ses forces se trouve en *Italie* & dans la *Provence*, au sujet de l'expédition qu'elle médite, & dont la réussite devra donner un établissement à l'Infant Don Philippe.

Quoiqu'on aprenne que le Roi de Sardaigne mette tout en œuvre pour continuer de s'opposer au passage de l'Armée de ce Prince par le Comté de *Nice*, on ne desespere pas encore de le franchir, sur ce que le Marquis de la Mina en a mandé depuis peu. On compte aussi que le transport

I.
Disposition pour la réussite de l'expédition en Italie.

transport par mer sera bientôt effectué. Le sort d'un combat dans les mers de *Toulon*, ou plutôt les suites de ce combat entre la Flotte combinée & celle d'Angleterre, en doit décider. Mais on apprend déjà que ce combat fut engagé le 22. Février, & qu'après avoir duré trois jours, l'Escadre du Roi qui avoit reçu partie de ses Matelots, & celle de France, obligées de céder à un vent de *Nord-Est*, qui souffloit avec impétuosité, étoient arrivées sur les côtes de *Catalogne* & du Royaume de *Valence*, soit pour n'avoir pû regagner celles de *Provence*, soit pour tâcher que l'Escadre Angloise ne se retire à *Port-Mahon*; & que le Vaisseau le *Royal-Philippe*, qui étoit le Vaisseau Amiral, aussi-bien qu'un autre, avoient beaucoup souffert dans ce combat.

Cette époque paroîtroit être celle de devoir ralentir l'entreprise projetée sur *l'Italie*, si l'on n'avoit pris à tâche de tout employer pour qu'elle fût exécutée. Aussi fait on état de recommencer l'opération par une nouvelle tentative, qui, dit-on, si l'on n'a pas les élémens à combattre, montrera bientôt son effet. En attendant les sommes continuënt à partir. Dans le cours du mois de Janvier deux millions de piastres furent envoyés à l'Infant Don Philippe, & plus encore dans le mois de Février. Il y avoit une partie de celle-ci destinée pour le fils aîné du Chevalier de *Saint Georges*, dont le voyage de *Rome* en *France* a été concerté à la Cour, & tout ce qui le regardoit, habilement arrangé par le Cardinal *Aquaviva*, chargé des affaires de la Couronne auprès du Saint Siège.

Ce moyen a été trouvé pour réussir d'autant mieux dans l'expédition, que la présence d'un Prince prétendant au Trône de la Grande-Bretagne sur les côtes de ce Royaume, tiendroït

non-seulement chez eux les Vaisseaux Anglois, dont un envoi auroit pû être fait encore dans la Méditerranée, mais aussi le reste des troupes de cette Nation, qui n'est pas en Flandres. Le Ministère s'aplaudit d'ailleurs de ce que les Amateurs de la Couronne continuent leurs prises, ayant reçu des Lettres du Gouverneur de Cuba avec avis, que ceux de cette Isle y ont conduit, dans l'espace de deux mois & demi, les Navires Anglois l'*Abigail*, le *Tigre*, le *Flans*, le *Phenix*, le *St. Etienne*, la *Reine des Indes*, le *Hector*, le *Robert*, l'*Anthenope*, le *Succès*, la *Ste. Trinité*, le *Westmoreland*, & le *Lion*, & que leur charge est évaluée à 440. mille piastrès. Après ces Lettres, le Roi en a reçu aussi du Gouverneur de la Havane, que Don Pedre de Garaycochea, commandant la Frégate le *Diligent* s'est emparé d'un convoi de seize Bâtimens Anglois, chargés de provisions pour la Floride, aussi-bien que d'un Brigantin qui leur servoit d'escorte.

C'est ainsi que continuë la guerre contre l'Angleterre; & comme ses projets ont été déconcertés dans les Indes, jusqu'à les abandonner, par un retour de ses Vaisseaux dans les Ports de la Grande Bretagne, les troupes du Roi, qui avoient été envoyées en nombre dans l'*Amérique*, doivent revenir aussi dans la Monarchie, à bord de la Flotte de l'Amiral Torres qui les avoit transportés.

On doit, selon les bruits publics, mettre à exécution un nouveau plan, mais c'est, comme on le pense, cette diversion méditée à la faveur du fils du Chevalier de Saint Georges; qui a un bon parti en *Ecosse* & en *Irlande*. Les Ministres ont été un tems fort occupés de cet objet. Le Comte de Montijo revenu depuis le 10. Fevrier

II.
Prises faites sur les Anglois.

III.
Sujet des conférences des Ministres.

à *Madrid*, a eu aussi avec eux diverses conférences au sujet des mesures qu'il a concertées pendant son séjour en *France*, pour assurer le succès de l'expédition d'*Italie*, & il continuë d'assister à la plupart des conférences qui se tiennent à la Cour. Ce Seigneur qui a été fort gracieusement reçu du Roi & de la Reine, à son retour, leur a rendu un compte exact des commissions qu'il a exécutées en *Allemagne* & en *France*. Il exerce présentement la Charge de Président du Conseil des Indes qu'il a obtenuë depuis quelque-tems; & pour remplir l'Ambassade à la Cour de *Francfort*, dont il étoit revêtu, le Roi destine le Comte del Bene, qui est actuellement à *Paris*, & qui devoit se rendre en la même qualité à *Petersbourg*. Mais on prétend que le Comte de Montijo partira incessamment pour retourner à *Paris*, & ensuite à *Francfort*, & qu'il sera chargé de nouvelles instructions sur les affaires à négocier auprès de ces deux Cours, relativement à des ouvertures que l'Evêque de Rennes, Ambassadeur de France, a données depuis peu à L. M. dans deux audiences particulières qu'il en a eu, après l'arrivée de deux Courriers, l'un du Prince de Campo-Florido, Ambassadeur du Roi à *Paris*, & l'autre expédié de *Rome* par le Cardinal Aquaviva, qui lui ont remis des dépêches.

IV.
Emplois
conferés.

Voici des Emplois auxquels S. M. a nommé depuis peu. Le grade de Lieutenant-Général, avec une place de Conseiller actuel du Conseil de guerre du Roi, est conferé au Marquis de Mansera, frere du Comte de Montijo, premier Lieutenant de la Compagnie Espagnole des Gardes du Corps, lequel étoit revêtu auparavant de la Charge du Maréchal de Camp. Don Rodolphe

Rodolphe Aquaviva, Duc de Teramo & Sergeant-Major des Gardes du Corps, a aussi été créé Lieutenant-Général. La Compagnie Espagnole des Gardes, vacante par la mort du Marquis de Bedmar, a été donnée au Duc d'Huefcar, Brigadier; & la Compagnie Italienne qu'avoit le feu Prince de Masseran, au Prince son fils Maréchal de Camp. La place de Sou-lieutenant de la Compagnie Flamande des Gardes du Corps, vacante par la démission du Vicomte de Flodorff, a été conférée au Marquis de Pigny; & celle de Directeur Général des Fortifications des Places du Royaume, qui vaquoit par la mort du Marquis de Berbon, au Marquis de Pozzo-Blanco, Lieutenant-Général. Le Roi a donné aussi le Régiment d'Infanterie de Majorque, dont le Duc d'Huefcar étoit Colonel, au Marquis de Moya, qui en étoit Lieutenant-Colonel, & celui de Cavalerie des Algarves, à Don Pedre Ponce, qui en étoit aussi Lieutenant-Colonel.

Les Ducs d'Arcos & de Berwick sont partis le 22. Fevrier de *Madrid* pour se rendre à l'Armée de l'Infant Don Philippe, qui est actuellement toute en *Provence*. Ils sont chargés de remettre des instructions de la part du Roi au Marquis de la Mina. On attend au contraire de retour à *Madrid* Don Blas Jouier, Envoyé du Roi en Suisse, qui est rappelé pour occuper la Place de Fiscal de la Grande Chambre de Castille, que Sa Majesté vient de lui conférer.

S A V O I R E.

Tout ce qui a paru jusqu'ici des mouvemens des Espagnols, pour se rendre en *Provence*,

Provence, où ils sont arrivés, prouve clairement que leur dessein a été, & est peut-être encore de faire le siège de *Nice*, afin de s'ouvrir un passage en *Italie* le long des côtes. Ils voudroient ainsi débiter par passer le *Var*. Un pont doit être jetté sur cette rivière, & les matériaux nécessaires pour le construire, sont tous prêts depuis le 22. Fevrier. Mais cette entreprise ne pouvant bien s'exécuter, à moins d'être maître de la Mer, il faut attendre le succès d'un combat naval : Or ce combat, dont nous dirons quelque chose à l'article de France, est donné, & n'ayant point, comme on l'assure, répondu à l'attente des deux Couronnes alliées, la tentative reste à faire : Mais de quelle façon qu'on s'y prenne, elle ne pourra qu'être d'une exécution également difficile & pénible, puisqu'on a pris toutes les mesures propres pour la rendre telle, le Roi de Sardaigne ayant renforcé ses troupes dans le Comté de *Nice* jusqu'à dix-huit mille hommes, dont il y en a eu quatre mille employés à perfectionner les retranchemens du *Var* & à en construire de nouveaux, & ces retranchemens étoient déjà au mois de Fevrier garnis de 60. pièces de canon. On doit y en avoir transporté encore 30. du depuis. Les Fortifications de *Nice* & de *Villefranche* ont aussi été mises en si bon état de défense depuis seize mois, qu'on ne craint point d'y être surpris par l'événement; outre que ces deux Places sont munies de vivres pour plus d'un an & demi.

C'est vers *Antibes*, où l'on a tracé un camp, que l'Armée Espagnole a dirigé sa marche. Le Marquis de la Mina la passant en revue, avant qu'elle ne se mit en chemin, trouva que depuis l'expédition

l'expédition du mois d'Octobre dernier, il en étoit mort environ 1100. hommes par les maladies; & que le nombre des malades, qui restoient dans les Hôpitaux, montoit à 1306.

L'Infant pour qui cette Armée est en mouvement, quitta le 15. Fevrier le séjour de *Chambery*; & s'étant mis en route vers *Lyon*, y arriva le 17. après-midi. Les Députés du Parlement de la premiere de ces Villes, avoient eu, quelques jours auparavant, une audience particulière de ce Prince, dans laquelle ils lui firent des représentations sur l'impossibilité où se trouvoient les Habitans de ce Pays, de payer les dernières contributions qui leur ont été imposées. S. A. R. les reçut avec bonté, & leur promit de se faire instruire, avec soin, du fondement de leurs représentations. L'Intendant de l'Armée s'est rendu depuis au Parlement, & y a délivré la réponse de l'Infant, par laquelle il est déclaré, qu'en considération des remontrances qui lui ont été faites, il consentoit à une diminution du tiers des dernières contributions exigées de l'Etat de Savoye, & qu'il remettoit aux Habitans la moitié des arrérages de l'année précédente.

On est jûsqu'ici dans ce Duché attendant les milices Françoises dont on a fait mention le mois passé, mais qui ne se pressent point d'arriver pour remplacer les Espagnols. Le Gouvernement reste entre les mains de Don Emanuel de Sadé.

P I E' M O N T.

DEpuis que le Roi de Sardaigne a pris possession des Etats qui lui ont été cédés par la Reine de Hongrie & de Boheme, il a retiré les troupes qu'il avoit à *Parme*. Le Traité de *Worms*

T qui

lui a procuré ces nouveaux avantages en Italie, doit avoir été suivi, comme on le débite, d'une Convention particulière, par laquelle on a concerté les opérations militaires par terre & par mer. Le Roi a dû partir de *Turin* au commencement de Mars pour se rendre dans le Comté de *Nice*. La nouvelle de tout ce qui s'est passé entre les Escadres combinées de France & d'Espagne, & celle d'Angleterre, sous les ordres de l'Amiral Matthews, a été apporté le 28. Fevrier à S.M. Cette dernière Escadre, renforcée de dix Vaisseaux qui lui étoient arrivés d'Angleterre & de *Port-Mahon*, avoit croisé en bonne partie depuis le 15. du même mois, à quelque distance de la rade de *Toulon*, pour livrer le combat à Mrs. de Court & de Navarre lorsqu'ils en feroient voile; le reste tenoit le large aux Îles d'*Hyerès*, & le tout montoit alors à quarante-cinq Vaisseaux dont 30. de ligne & onze à trois ponts &c. sur lesquels ensemble il y avoit 2800. pièces de canon, environ vingt mille Matelots, & quatre mille hommes de troupes de marine: Mr. Matthews étoit en état par conséquent de se mesurer avec les Escadres combinées, qui lui étoient de beaucoup inférieures.

S U I S S E.

SA Majesté Sardaignoise a fait faire aux Cantons, des propositions très-avantageuses pour lever chez eux trois nouveaux Bataillons, mais il ne paroît pas qu'on ait encote rien résolu à cet égard.

Les Députés du Corps Helvétique, qui s'étoient assemblés à *Bade* au mois de Fevrier, se sont séparés sans avoir pris non plus de résolution

au sujet de deux Régimens dont la Reine de Hongrie & de Bohême demande la levée. Plusieurs Cantons se sont expliqués favorablement sur cette matiere, mais d'autres ont jugé qu'il étoit plus convenable de la prendre *ad referendum*, & d'en renvoyer la décision à une autre assemblée. Peut-être que les représentations du Comte de Frohnberg, que nous avons rapportées, * ont fait prendre un tel avis. Un nombre de troupes des Cantons de *Zurich* & de *Berne*, qui avoit été envoyé pour la sûreté de la République de *Geneve*; n'y étant plus nécessaire, depuis que les Espagnols ont quitté la Savoye, va être congédié par cette République & revenir dans le Pays.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE depuis le mois dernier.

ON ne sauroit exprimer combien grands ont été les mouvemens que s'est donnés auprès des Ministres du Roi, Mr. Thompson, chargé des affaires de la Grande-Bretagne, depuis la certitude qu'il a eüe de l'arrivée du fils aîné du Chevalier de St. Georges dans le Royaume. Pour en faire connoître quelque chose, & en même-tems quelles ont été les déclarations qui lui ont été faites, nous ferons usage d'une Lettre que lui a écrite le Secretaire d'Etat de sa Cour, & de deux réponses qu'il a données à cette Lettre. Voici la traduction de ces pièces.

T 2

MONSIEUR,

* Voyez le dernier *Journal*, page 197.

M O N S I E U R ,

I. Lettre du Duc de Newcastle, Secrétaire d'Etat du Roi d'Angleterre, à Monsieur Thompson.

LE Roi ayant appris que le fils aîné du Prétendant étoit parti de Rome le 27. du mois de Decembre dernier, (vieux stile) pour se rendre en France, & qu'il étoit arrivé à Antibes le 17. du mois dernier, l'intention de Sa Majesté est qu'immédiatement après la réception de cette dépêche, vous alliez trouver Mr. Amelot, & que vous lui fassiez connoître : Que le Roi considérant la nature des engagements dans lesquels le Roi Très-Chrétien se trouve par les Traités en ce qui regarde le Prétendant, ou ses descendans, S. M. vous avoit ordonné de lui faire part des avis qu'elle avoit reçus, en lui déclarant, qu'elle ne doutoit pas, que si ces avis étoient fondés, Sa Majesté Très-Chrétienne, en vertu des Traités, ne donnât des ordres positifs, pour que cette personne fût obligée, au cas qu'Elle se trouvât encore dans les Etats du Roi de France, d'en sortir sans délai, en sorte qu'elle ne puisse y être assistée ni protégée par aucun des Officiers ou Sujets de Sa Majesté Très Chrétienne. Vous aurez soin de me mander la réponse que Mr. Amelot vous aura donnée de la part du Roi son Maître, afin que j'en informe Sa Majesté. Je suis &c. à Whitehal, le 3. Janvier, vieux stile, & 14. nouveau stile : signé, H O L L E S NEWCASTLE.

Mr. Thompson écrivit le 18. du même mois au Duc de Newcastle la réponse suivante.

M Y L O R D ,

II. Réponses.

J'Ai reçu ce matin la dépêche dont Vôtre Excellence m'a honoré le 3. de ce mois (vieux stile) qui m'a été remise par le Messager d'Etat Hammond, dans le moment même que j'allois chez Mr. Amelot; ainsi je n'ai perdu aucun tems à exécuter l'ordre que Vôtre Excellence m'a envoyé de la part de Roi. J'ai eu une conversation très-courte avec
Mr.

Mr. Amelot sur ce sujet. Je lui ai dit que la nouvelle qu'on avoit publiée ici la semaine dernière, étoit déjà parvenue à Londres, d'où j'aprenois que le peuple en étoit extrêmement scandalisé, & que j'avois reçu des ordres du Roi, de lui faire part des avis qui étoient venus à Sa Majesté sur cette matière, & de lui représenter, qu'en considération des engagements dans lesquels Sa Majesté Très-Chrétienne par les Traités les plus solennels, se trouvoit avec le Roi, tant par rapport au Prétendant, que ses descendans, Elle ne doutoit point que sur les représentations que j'étois chargé de lui faire présentement, cette personne ne fut obligée de se retirer de la France, au cas qu'elle se trouvât actuellement dans le Royaume, & que Sa Majesté Très-Chrétienne ne rempli aussi dans toute leur étendue, les engagements qu'elle avoit avec le Roi, par rapport au Prétendant, sa famille & ses adhérens. En un mot, je lui dis, que pour ne point excéder, ni m'écarter de ce que j'étois chargé de lui faire connoître, & pour éviter en même tems tout mal-entendu, de quelle nature que ce pût être, je lui lirois, s'il le souhaitoit, la Lettre que Vôte Excellence m'avoit écrite, à quoi il consentit. Après que j'eus achevé, Mr. Amelot me dit : A présent, Monsieur, que vous me parlez par ordre du Roi vôte Maître, il est nécessaire que je reçoive pareillement les ordres du mien. Il promit de parler au Roi sur ce sujet, à la première occasion, & de me faire savoir, sans délai, les intentions de Sa Majesté Très Chrétienne.

Voici la seconde réponse de Mr. Thompson au même.

M Y L O R D ,

Dans ma Lettre du 18. de ce mois, j'eus l'honneur d'informer Vôte Excellence de ce que

Mr. Amelot m'avoit dit, lorsque je lui communiquai les ordres que j'avois reçus au sujet de l'arrivée du Prétendant en France, savoir, qu'il ne pouvoit point me donner de réponse là-dessus, avant d'avoir vu le Roi. Depuis ce tems-là je n'ai rien appris de lui jusqu'à ce matin, que j'ai été à Versailles, où Mr. Amelot m'a fait, au nom de S. M. T. C. la déclaration suivante, telle que je l'ai écrite en présence de ce Ministre, & en la recevant de sa bouche.

« Les engagements portés par les Traités n'obligent qu'autant qu'ils sont religieusement observés de part & d'autre. Quand le Roi d'Angleterre aura fait raison des plaintes qui lui ont été portées, à plusieurs reprises, au sujet des contraventions commises par ses ordres, contre les mêmes Traités qu'il réclame, Sa Majesté Très-Chrétienne donnera pour lors des éclaircissemens sur la demande faite par Mr. Thompson, de la part du Roi de la Grande Bretagne. »

Mr. Amelot fit d'abord quelque difficulté de me laisser mettre cette déclaration par écrit, parce que la demande, disoit il, n'avoit été faite que verbalement. A quoi je lui repliquai, que cela étoit vrai; qu'aussi ne lui demandois-je point qu'il me délivrât de réponse par écrit; mais que je le priois seulement, dans une affaire de cette conséquence, de permettre que j'écrivisse ce qu'il venoit de me dire, afin d'aider ma mémoire.

Ces petites pièces, mais importantes, ont été répandues dans le public, seulement depuis qu'elles sont parvenues en Angleterre, où elles furent remises devant la Chambre Haute du Parlement

lement de ce Royaume le 6. Mars, ainsi qu'on l'a appris, avec une déposition, sous serment, faite en présence du Duc de Newcastle à *Londres*, par le Sieur Alexandre Ridley, Capitaine d'un des Paquebots Anglois à *Douvres*. Comme le tout met dans un point de vûe ce qui regarde l'arrivée du fils du Chevalier de St. Georges, qui promet des suites, nos Lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de voir aussi ici cette déposition. Elle porte ce qui suit.

» Le Déposant a déclaré : Qu'il fit voile de
» *Douvres* le Mar li 14. (vieux stile) du présent
» mois de Février, & qu'il arriva le même jour
» à *Calais* : Qu'à son arrivée, on lui signifia
» d'aller se mettre à l'ancre, avec son Vaisseau,
» dans un endroit appelé *Paradis*, où les Vais-
» seaux saisis ou condamnés se tiennent ordi-
» nairement : Que plusieurs Vaisseaux marchands
» Anglois furent obligés, le même jour, d'aller
» se mettre aussi dans cet endroit-la : Que le
» Vendredi 17. la malle des Lettres de Paris pour
» l'Angleterre, étant arrivée à *Calais*, le Déposant
» alla trouver le Directeur de la Poste, pour
» favoir quand il pourroit partir, avec la malle
» pour l'Angleterre ; que celui-ci lui répondit,
» qu'il le demanderoit au Gouverneur, & qu'il
» étoit venu lui dire, peu de tems après, qu'il
» ne pouvoit point partir du tout : Que le
» Messager d'Etat *Hammond*, qui arriva de
» Paris ce jour-là, avec des dépêches de Mr.
» *Thompson*, s'étant rendu chez le Gouverneur,
» afin de demander qu'on lui laissât poursuivre
» son voyage, il n'avoit pû en obtenir la per-
» mission : Que le Samedi 18. ledit Messager
» remit en secret les dépêches de Mr. *Thompson*
» au Déposant, qui les cacha dans l'endroit de
son

I l.
Déposition
d'un Capi-
taine de Pa-
quebot An-
glois.

son Vaisseau qu'il jugea le plus sûr: Que le
 Lundi ou le Mardi suivant il arriva à Calais
 une autre malle de Paris pour l'Angleterre:
 Que le Directeur des Postes vint trouver en-
 suite le Déposant, auquel il demanda quand
 il souhaiteroit de partir avec la malle pour
 l'Angleterre; à quoi le Déposant répondit
 qu'il étoit tout prêt: Que cependant les
 malles ne lui furent délivrées que le jour sui-
 vant, savoir le Mercredi: Que le même jour,
 entre deux & trois heures après midi, un Dé-
 tachment de Fusiliers, avec quelques Offi-
 ciers, étoit venu à bord du Vaisseau, &
 l'avoit vûité, très-soigneusement: Qu'on
 avoit demandé au Déposant, s'il n'avoit pas
 à bord les dépêches du Messager d'Etat pour
 le Duc de Newcastle; mais qu'il assura que
 non: Qu'il demanda à l'Officier qui comman-
 doit le Détachement, si le Messager d'Etat
 ne pouvoit donc point poursuivre son voyage
 pour l'Angleterre; à quoi celui-ci répondit
 qu'il le pouvoit assurément: Que sur cette
 réponse le Déposant envoya son compagnon
 en informer le Messager d'Etat, & lui dire
 de se rendre à bord: Que ce dernier vou-
 lant y aller, trouva sur le Quai le Com-
 mandant & quelques autres Officiers, qui
 lui demanderent ses dépêches; mais qu'il les
 assura qu'il n'en avoit aucunes, excepté quel-
 ques Lettres particulieres qu'il leur montra:
 Que le compagnon du Déposant voyant le
 Messager retenu, avoit gagné promptement
 son bord, pour en informer le Déposant,
 qui mit aussi-tôt à la voile, & arriva la
 nuit dernière, environ minuit, à Douvres,
 d'où il envoya son Vaisseau, avec son com-
 pagnon

» pagnon, aux Dunes, pour y faire part au
» Chevalier Jean Norris, de ce qu'il avoit re-
» marqué & appris étant à Calais.

« Ce que le Capitaine Ridley a déposé, outre
ce qu'on vient de rapporter, regarde les prépa-
ratifs qu'il a vû faire à Calais pour un embar-
quement de troupes, qu'on lui a dit être desti-
nées à faire une descente dans la Grande Bre-
tagne : Il a déclaré aussi au Duc de Newcastle,
« qu'il avoit remarqué sur le Quai, avec plu-
» sieurs Officiers Irlandois, une personne qui
» étoit traitée avec beaucoup de respect,
» qu'on disoit être le fils aîné du Prétendant,
» & que les François appelloient Mr le Che-
» valier : Que c'étoit un jeune homme d'une
» taille assez haute & déliée, lequel paroif-
» soit avoir environ 24. ans : Que le Dépo-
» sant n'avoit pû voir distinctement son visage ;
» & que celui-ci étoit accompagné d'un autre
» jeune homme, qu'on disoit être son frere :
» Que le Vendredi ou Samedi précédent on
» avoit conduit à Calais, une personne qui
» avoit été arrêtée à Dunkerque, pour avoir
» loué un Vaisseau François, afin de porter
» des dépêches en Angleterre, & qu'on suppo-
» soit que ce pouvoir être Mr. Laye, Agent
» d'Angleterre à Dunkerque. »

Avant tout, nous avons cru devoir rapporter
cette déposition avec la Lettre & les réponses
qui la précédent. Mr. Thompson a eu encore
le 18. le 20. le 23. Fevrier, plusieurs confé-
rences avec les Ministres du Roi, & le 27. il
fut derechef à Versailles demander une déclara-
tion d'où devoit dépendre son départ ; mais on
ne fait s'il en aura reçu d'autre que celle qui
a été faite depuis aux Ministres étrangers en
général,

III.

Déclaration
du Roy aux
Ministres é-
trangers.

général, & en particulier à Mr. Van-Hoey, Ambassadeur des Etats Généraux des Provinces-Unies, qui avoit eu, dans le même tems que lui, des conférences avec les Ministres. Cette déclaration est, que le Roi ne tarderoit pas à faire connoître les motifs des résolutions qu'il a jugé à propos de prendre dans cette conjoncture. Il lui a été déclaré depuis, comme à tous les autres Ministres étrangers, à l'Audience, que tous les préparatifs que l'on faisoit à *Dunkerque* & sur la côte, étoient pour le compte du Roi d'Espagne, S. M. n'y entrant que comme auxiliaire de ce Monarque.

Le 12. Mars Mr. Thompson étoit encore à *Paris*, non-obstant le sujet de mécontentement que concevoit sa Cour de la Flotte équipée à *Brest* & à *Rochefort*, & qui a paru sur les côtes Britanniques, comme de tous les préparatifs faits à *Dunkerque*, lesquels portoient l'apparence d'une descente, ou du moins d'une diversion méditée en Angleterre; mais qui, pour un ouragan furieux qu'elle a eu à essuyer, comme on va le remarquer, est, peut-être remise à une saison plus reculée. On veut le croire, d'autant plus qu'un combat naval donné dans le Golfe de *Lyon*, fait déjà changer, en quelque manière, le plan des opérations quant à l'*Italie*, & que vraisemblablement Mr. de Roquefeuille recevra des ordres de se joindre, si-non avec toute son Escadre, du moins avec une partie, à Monsieur de Court, pour réparer, s'il est possible, le coup manqué dans cette première tentative en faveur de l'Infant Don Philippe.

Quoi qu'il en soit, on aura de la peine à faire revenir certains esprits de l'idée qu'ils ont prise
des

des dispositions faites à *Dunkerque*, & des mouvemens de la Flotte de *Brest*, que nous avons laissée à la rade Flamande de cette Ville, qu'ils n'ayent vû clairement ce qui leur est caché jusqu'ici à cet égard. Quant à nous, sans y prétendre rien pénétrer, & exposant simplement ce qui est de fait, voici la suite de cette matière entamée dans l'article d'Angleterre de ce Journal.

Dès le 10. Fevrier on avoit arrêté à *Dunkerque*, ensuite d'un ordre du Roi, 130. Balandres, lesquelles servent ordinairement d'allege aux Vaisseaux qui ne peuvent pas entrer dans le Port chargés, à cause du peu de profondeur qu'il a, & 80. autres Balandres ne devoient point s'écarter de la côte. Quarre-vingts grosses chaloupes de pêcheurs furent aussi arrêtées, chacune de celles-ci pouvant porter environ 200. hommes : & comme toutes les troupes canonnées dans les environs, se sont rassemblées depuis, que l'Escadre de *Brest* y a paru, & qu'on a fait partir pour s'y rendre encore, des troupes, on s'attendoit aussi au départ de quelques Officiers de rang pour commander à l'expédition projetée ou suposée, ou du moins pour aller joindre les corps qui sont répartis en *Flandres*.

Ceci fut résolu dans un Conseil d'Etat tenu le 19. & le Roi ayant fait savoir, à l'issuë de ce Conseil, ses intentions à plusieurs Officiers Généraux, Mr. de Lutteaux Lieutenant Général qui avoit été nommé, avant la tenuë de ce Conseil, au commandement des troupes qui sont à *Dunkerque*, partit précipitamment. Le 22. à onze heures du soir le Comte de Saxe reçut l'ordre de partir aussi sur le champ : Vingt Colonels eurent le même ordre, & après eux, sept Lieutenans-Généraux & autant de Maréchaux de

Camp, qui tous partirent quelques heures après en poste, & sans bagages ni équipages, & sont arrivés la plupart à *Dunkerque*, où ils ont trouvé des ordres ultérieurs. Le 1. le 2. & le 3. Mars il s'y est fait, en conséquence, un embarquement de quatre Bataillons du Régiment de Navarre, trois de celui de Monaco & un de Soissonnois. Le Comte de Saxe, à qui l'expédition, dont on parle, étoit confiée, s'est aussi embarqué. Mr. du Chaila Lieutenant-Général l'a fait ensuite avec huit Bataillons, & le reste des troupes a dû s'embarquer également, avec un Régiment de Dragons sans chevaux, mais avec selles & brides. Enfin tout l'embarquement devoit, selon les bruits publics, consister en 17. Régimens, y compris celui de Dragons. Seize pièces de campagne, 40. mille fusils, autant de paires de pistolets, des épées, des sabres, des bottes, des munitions de guerre & de bouche, tout cela faisant aussi partie de l'embarquement; & selon les mêmes bruits, devoit être bientôt distribué à ceux qui les attendoient après le débarquement. Cinq Vaisseaux de guerre commandés par Mr. du Barail, Chef d'Escadre, étoient destinés à escorter un tel transport, qui se seroit ainsi fait à la vûe d'une Flotte Angloise formidable, commandée par l'Amiral Norris. Celui ci s'étoit avancé jusques aux Dunes, ainsi qu'on l'a dit. Mais une tempête très-violente arrivée la nuit du 6. au 7. Mars, est venu déranger l'économie de l'entreprise méditée; elle a causé de grands dommages aux Bâtimens de transport, dont 7. ont échoué sur la côte près de *Marduk*, & plusieurs autres ont été un tems en grand danger, dans les endroits où ils furent jettés; mais après bien des signaux donnés, les troupes qui étoient

sur

sur ceux-ci ont enfin été débarquées, ce qui cependant n'a pas eu lieu sans perte : On la fait consister en plus de deux cens hommes, un gros Bâtiment s'étant encore brisé sur un banc de sable.

Un tel événement a été capable de faire perdre l'envie d'un second embarquement dont on a parlé néanmoins encore; car on ne vouloit pas, si-tôt, se désister de l'entreprise méditée sur l'*Ecosse* & l'*Irlande*, après des dépenses si grandes. Le Prince en faveur de qui la fortune devoit être tentée, a continué d'être à *Calais*; le Duc d'Ormond l'y a joint, & quelques Seigneurs qui sont restés attachés à l'ancien régime des Rois de la Grande-Bretagne. Au surplus ce Prince est actuellement le vrai Prétendant, son pere lui ayant résigné, avant son départ de *Rome*, ses droits & ses prétentions; & à son arrivée en *Angleterre*, on devoit répandre nombre d'exemplaires d'un Manifeste, où l'on n'avoit rien omis de ce qui auroit pû faire revenir une Nation de l'erreur où elle se feroit laissée entraîner, si tant étoit, que ce fût-là un cas dans lequel se trouvât la Nation Britannique. Il n'auroit pas tenu non plus au nouveau Prétendant s'il n'eût plus heureux que ne l'a été le Prince son pere, dans tout ce qui a été entrepris autrefois, & de même nature qu'aujourd'hui, en sa faveur. Il est vif, & paroît résolu, s'il étoit secondé par les forces qui lui sont montrées, de faire, au prix même de la vie, son apparition dans la Grande Bretagne.

L'Escadre Angloise de l'Amiral Norris a aussi souffert par le gros tems. On a appris qu'elle en a été dispersée, mais que s'étant rassemblée aux Dunes, sans presque de perte, elle y étoit encore

encore le 13. à l'ancre : Que lorsque celle du Roi ; dans ses mouvemens , fut aperçue à une certaine hauteur de l'Isle *Whigt* , les habitans avoient aussitôt pris les armes , pour être en état de se défendre contre. C'est Mr. de Roquefeuille qui commande cette Flotte de *Brest*. Il l'a partagée au commencement du même mois en trois Escadres , l'une de quatorze Vaisseaux , qu'il a mise sur les côtes du Comté de *Kent* , une autre de six Vaisseaux à la rade de *Dunkerque* , & la troisième de même nombre , entre *Calais* & *Boulogne* , où nous la laisserons ainsi distribuée jusqu'à ce qu'il s'en présente quelque événement : La plus grande partie des Armateurs de *S. Malo* se trouvent en attendant à *Dunkerque*. Quant à la Flotte combinée sortie du Port de *Toulon* , elle montre déjà un cas remarquable. C'est un combat rude & opiniâtre , dont nous dirons quelque chose , mais après un récit de particularités , qui ne sont pas à obmettre , & que voici.

Dans un Conseil d'Etat le Roi a réglé le secours qu'il fournira cette campagne à la Cour de *Francfort*. Il doit consister en 22. mille hommes : Et celui qui est destiné à pénétrer en *Italie* avec l'Infant Don Philippe , Gendre de Sa Majesté , passera les trente-cinq mille , qui sont actuellement rendus en *Provence* , du *Dauphiné* , du *Languedoc* , & autres Provinces. Nous avons déjà dit que cette Armée sera commandée par le Prince de *Conti*. Mais il falloit attendre l'issuë d'un combat naval , pour lui donner les derniers ordres sur son départ de la Cour , qui après avoir été remis de semaine en semaine , eut enfin lieu la nuit du 6. au 7. Mars qu'il partit pour le *Dauphiné* , suivi , quelques jours après , par le Bailly de *Givry* , le Comte de
Danøis ;

Danois, & le Marquis de Bissy, qui vont servir dans la même Armée. Les Equipages de Son Altesse Sérénissime étoient parris dès la mi-Fevrier, consistant en huit Fourgons, 130. chevaux de main & 160. mulets, avec 140. hommes d'équipages ou bas domestiques. Le Roi accorde à ce Prince cent mille livres par mois.

On comptoit que le Prince de Conti auroit encore trouvé l'Infant Don Philippe à Lyon: Mais on l'en dit parti. Nous avons annoncé le départ de cet Infant de Chamberry, & son arrivée à Lyon. Ce fut le 17. Fevrier vers les 4. heures de l'après-midi qu'il y fit son entrée, ayant passé par le Fauxbourg de la Guillotiere, & étant entré par la porte du Rhône. Il alla descendre au Palais Archiépiscopeal. Voici en peu de mots ce qui a accompagné & suivi l'arrivée de Son Altesse Royale. Le Pont du Rhône jusques à l'Archevêché étoit bordé de la Bourgeoisie sous les armes, tambour battant aux champs. Les Magistrats furent le recevoir jusques à la premiere poste de Lyon d'une lieüe. L'Intendant y fut aussi. Les premiers le complimenterent de la part de la Ville qu'ils représentoient, & le second au nom du Roi. On avoit ordonné qu'on eut à faire pour la personne de ce Prince tout ce qu'on feroit pour le Roi même. Un corps d'environ 200. Marchands très-bien montés, & vêtus d'un uniforme écarlate, étoit allé à la rencontre du Prince jusqu'à une lieüe & demie de la Ville. Dès que Son Altesse Royale fut entrée dans le Palais, elle y reçut les respects du Corps de Ville, qui lui présenta le vin d'honneur, avec une grande quantité de boîtes remplies de toutes sortes de confitures, & quatre pièces d'une étoffe d'or &

d'argent

V.
L'Infant
Don Phi-
lippe à
Lyon.

d'argent du dernier goût, & d'un deſſein particulier, qui avoit été faite expreſ pour elle & pour la Princeſſe ſon Epouſe. Tous les Tribunaux en corps, les Comtes de St. Jean, & les autres Chapitres & Collégiales, de même que la Nobleſſe & l'ordre de la Bourgeoiſie, ont eu auſſi l'honneur de la complimenter ſur ſon heureuſe arrivée.

A ſix heures l'Infant ſe rendit à l'Opera, où il vit repréſenter Artaxerxes, qui fut des mieux exécuté. La quantité extraordinaire de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe qui ſ'y trouverent, & qui étoient toutes vêtues avec la dernière magnificence, augmenta la beauté du ſpectacle, & formoit le plus beau coup d'œil qu'on put voir. Après l'Opéra, Son Alteſſe Royale en retournant au Palais, vit toutes les rues illuminées, & des tableaux transperens, avec cette inſcription: *Vive Don Philippe*, qui eſt une diſtinction extraordinaire. Car c'eſt une règle établie dans le Royaume de n'employer une exclamation pareille qu'à l'égard de la perſonne ſeule du Roi. Mais ſi le Roi étoit venu à *Lyon* en perſonne, on n'auroit pû lui rendre de plus grands honneurs.

Après que S. A. R. fut rentrée dans le Palais, & avant de ſe mettre à table, on tira un beau feu d'artifice qui avoit été conſtruit ſur la *Saone*, en face du Palais. Il fut très-bien exécuté. Les ornemens en étoient de bon goût, & ſurmontés des armes de France & d'Eſpagne, ſous une même couronne. Les illuminations ont été continuées pendant trois nuits confécutives. Le départ de ce Prince a été fixé au 22. Mais on aprend, qu'il a été différé de quelques jours. C'eſt à *Antibes*, qu'il doit être rendu
actuel-

actuellement, & y rester jusqu'à ce qu'il voye jour à l'exécution de l'entreprise qu'on veut faire en sa faveur.

Les Gardes Suisses viennent d'être habillées à neuf, & l'on fait actuellement de nouveaux habits uniformes pour les Gensdarmes de la Garde & les Chevaux-Legers. Ils coûteront chacun 14. à 15. cens livres, & resteront dans les magasins de chaque Compagnie, ne devant servir qu'en tems de paix & aux revûës du Roi. Le Prince de Soubise & le Duc de Pequigny, Commandans de ces deux Corps, sont parvenus à faire prendre cette Résolution, ayant représenté à la Cour que la richesse des habits occasionnoit, en tems de guerre, la perte de nombre de braves gens.

Comme il a aussi paru important que les Officiers Généraux, employés dans les Armées du Roi, pussent, dans toutes les occasions, y être reconnus promptement de ceux qui servent sous leurs ordres, le Roi a jugé nécessaire de leur fixer un habillement, qui, en annonçant leur caractère, servit à faire connoître l'obéissance & les honneurs qui leur sont dûs. Ainsi, Sa Majesté a ordonné, que tous les Lieutenans-Généraux & Maréchaux de Camp seront tenus de porter à l'avenir, pendant le cours de la campagne, un habit non-croisé, de couleur appelée *bleu de Roi*, orné d'un bordé de broderie d'or, en forme de galon, avec cette seule différence entre les Lieutenans-Généraux & les Maréchaux de camp, que les premiers auront le bordé double sur les manches & sur les poches, & que les Maréchaux de Camp n'auront que le bordé simple.

Ce nouvel uniforme est déjà tout achevé.

VI.
*Résolution
sur les ha-
billemens
des Gens-
darmes &c.*

VII.
*Sur ceux
des Officiers
Généraux.*

VIII.
Prisonniers
redemandés
par la Cour
de Vienne.

Mr. de Gundel, Ministre de la Reine de Hongrie & de Bohême, ne fait, dans la conjoncture présente, aucune disposition, qui indique son départ prochain. Il voit les Ministres à l'accoutumé, & depuis peu de jours il a encore été à Versailles. Il en est de même du Ministre du Grand Duc de Toscane : Et Mr. Vincent qui est à Vienne, mande qu'il y est aussi traité avec tous les égards possibles. Les affaires sont néanmoins aigries, autant qu'elles peuvent l'être, entre les deux Puissances : Mais le nom d'auxiliaire couvrant tout, elles continueront, peut-être encore long tems, sur le pied où on les voit. On comptoit au moins à la Cour, de convenir avec le Conseil de guerre de Sa Majesté Hongroise, de la rançon des prisonniers François, qui ont été relâchés sur leur parole ; mais inutilement. Un Commissaire qui fut envoyé à cet effet à Vienne, en est revenu, après y avoir travaillé sans succès ; & depuis, cette Cour a redemandé Mr. d'Héronville, Lieutenant - Général, qui a commandé dans *Egra*, de même que les autres Officiers faits prisonniers dans cette Place, & qui avoient été relâchés sur leur parole. Ils sont partis la plupart pour Vienne ensuite de cet ordre. On apprend de *Munich* que des Commissaires qui s'y étoient assemblés pour regler aussi, d'une manière décisive, la rançon des prisonniers François & Bavaurois, se sont également séparés infructueusement, & que les Officiers prisonniers retournoient, par conséquent, dans les Etats de la Reine, par ordre de son Conseil de guerre.

IX.
Retour à
Paris des
Comtes de
Lôwendahl
& de Lan-
gras.

Le Comte de Lôwendahl, qui du service de Russie a passé à celui du Roi, en qualité de Lieutenant - Général, est de retour à Paris d'un voyage qu'il étoit allé faire à *Hambourg* & à

Lubec

Lübeck pour y lever un Régiment Allemand , qu'on apprend être tout formé, & qui doit arriver en France vers le commencement du mois prochain. Le Comte de Lautrec, qui étoit Ambassadeur du Roi auprès de la Cour de *Francfort*, en est aussi revenu le 4. Mars. Ce Seigneur compte d'aller servir dans l'Armée dont le Prince de Conti a le commandement.

Le Marquis de Fenelon, qui reçoit à la Cour une singulière distinction, sur tout depuis son retour de *La Haye*, où il a rempli jusqu'ici l'Ambassade de la Couronne, n'y retournera pas, du moins de cette Campagne, étant destiné pour servir en *Flandres*, en qualité de Lieutenant Général, sous le Maréchal de Noailles, qui aura le commandement en chef de l'Armée qu'on assemble dans cette Province. On s'attend ainsi qu'il prendra incessamment congé des Etats Généraux par un Mémoire.

L'Armée d'*Alsace* restera aux ordres du Maréchal de Coigny. La Cour a envoyé depuis peu des ordres très-précis à ce Général de se disposer à l'entreprise méditée, qui est, vraisemblablement, de regagner la Bavière, & de s'y préparer par mettre le siège devant *Fribourg*; Quoi qu'il en soit, on fait qu'on prépare un train de grosse artillerie à *Strasbourg*, qui doit être envoyé au *Neuf-Brisach*: Qu'un corps de Cavalerie Française, suivi d'un Corps d'Infanterie, doit être actuellement en marche pour s'avancer vers *Mayence*, où ces troupes pourront former un camp: Et que la Cour de *Francfort* a fait déclarer à l'Electeur de Mayence, que puisqu'il avoit accordé, l'année dernière, le passage du *Rhin* à *Biberich* aux troupes alliées, elle es-
peroit qu'il ne feroit aucune difficulté d'accor-

X.
Armée d'Al-
sace.

der la même chose à celle de France.

Le Comte de Rothenbourg, Lieutenant-Général au service du Roi de Prusse, est arrivé de *Berlin* à *Paris*, pour y exécuter une commission importante de la part de S. M. Prussienne. Il est, dit-on, chargé de faire connoître aux Rois les sentimens de son Maître sur les mesures les plus convenables à prendre pour le bien des affaires de l'Empire.

XI.
Combat na-
val.

Comme il n'y a qu'une victoire navale qui puisse donner du succès aux projets formés par la Cour, de faire pénétrer ses troupes, conjointement avec celles d'Espagne, en Italie; après les préparatifs achevés en *Provence*, & le tout mis en état d'être transporté, & de faire en même-tems une tentative par le Comté de *Nice*, les ordres furent envoyés à *Toulon* de se disposer au combat. Cette disposition étoit faite dès le 4. Fevrier de la manière que nous le dîmes le mois passé, par une addition aux nouvelles de *France*. Cependant il ne fut pas possible à la Flotte combinée de quitter la grande rade avant le 19. du même mois, qui fut enfin le jour quelle en sortit. Mais le vent lui ayant manqué presque aussitôt, elle fut obligée de mouiller au Fort de *Ste. Marguerite*, & l'un des Vaisseaux François, qui est le *Leopard*, rentra dans le Port pour s'y faire radoubler, ayant reçu une rude atteinte, dans sa sortie, d'une Fregate qui le heurta.

Mrs. de Court & Novarre commandant l'Armée navale, remirent le 20. à la voile. L'Amiral Anglois en fit autant avec toute sa Flotte, supérieure de quelques Vaisseaux à celle de France & d'Espagne. Mais ils ne firent que s'observer tout ce jour, le long des côtes, & le lendemain.

Le 22. le vent étant devenu plus fort, mais favorable aux Anglois, Mrs. de Court & Novarre firent tirer quelques coups de canon, pour donner le signal de se ranger en ligne. Le combat s'engagea alors; il étoit environ une heure après midi. Les Anglois, selon le rapport de divers avis, avoient laissé passer l'avant-garde & le centre de l'Escadre Françoisse, pour attaquer l'arrière-garde composée de l'Escadre Espagnole, sans que Mr. de Court, qui par cette manœuvre de l'Amiral Anglois avoit perdu l'avantage du vent, pût la sécourir, comme il l'auroit souhaité; mais le vent ayant un peu changé deux heures après, le combat devint général, & le feu terrible de part & d'autre, en continuant la nuit; les Flottes s'éloignoient pour lors de la côte. Toute la journée du 23. est marquée par un même feu, mais encore plus éloigné des côtes, la Flotte de l'Amiral Matthews conservant néanmoins toujours le vent sur les Escadres combinées; ce qui les a obligé de se retirer, savoir, celle de France dans le Port d'*Alicante*, & une partie de celle d'Espagne dans ceux de *Barcelonne* & de *Cartagene*, cette dernière ayant extraordinairement souffert. Un gros tems doit avoir aussi contribué à cette retraite, & contraint également l'Amiral Matthews de gagner le Port *Mahon*, après avoir eu plusieurs de ses Vaisseaux maltraités & démâtés en attaquant, entre autres, le *Royal-Philippe*, Vaisseau Amiral de l'Escadre Espagnole, monté par Don Novarre, qui s'est comporté avec une bravoure infinie dans toute la durée du combat, jusqu'à ce que contraint par deux blessures qu'il a reçues, & sentant son Vaisseau tout criblé de coups, de prendre le parti de la retraite, à laquelle le vent d'ailleurs peu favorable le nécessaireit, pour

tâcher de se refaire.

On n'a pû recueillir jusqu'au 18. du mois de Mars, que ces particularités générales de l'action navale, soit dans les nouvelles, & dans tous les avis, soit dans les Lettres venuës de la mer. Cependant l'Escadre Bourbonnique ne s'attribuë nullement la victoire ; ce qui paroît justifier qu'elle est du côté de la Flotte Britannique ; mais nous avons pris la résolution de ne rien avancer au hazard sur la foi de pareils avis, & d'attendre plutôt, quoi qu'en puisse penser & dire le public impatient de nouvelles certaines, de remettre au mois prochain les relations authentiques que les Cours intéressées publieront de cet événement. Voici en attendant la substance d'une Lettre de Mr. de Court écrite à l'Evêque de Rennes, Ambassadeur du Roi à *Madrid*, du Port d'Alicante, en date du 28. Fevrier, qui y répand quelque lumiere, & donne au juste la force de toutes les Flottes.

XII.
Lettre de
Mr. de Court
sur le com-
bat naval.

» Les Escadres combinées de France & d'Es-
» pagne sortirent de la Rade de Toulon le 19.
» Elles étoient composées, sçavoir, celle de France
» de quinze Vaisseaux de ligne, quelques Frégates
» & trois Brulots ; & celle d'Espagne de douze
» Vaisseaux, quatre autres étant restés dans le
» Port de Toulon. Le vent fut très-favorable le
» 20. pour aller aux Anglois, qui avoient leur Es-
» cadre de quarante-cinq Navires, dont trente de
» ligne, & onze à trois ponts. On profita du
» vent, & cependant on ne put aprocher les An-
» glois avant la nuit. Ils se mirent au large &
» le vent tomba. Le calme dura la journée du
» 21. qui se passa en panne à la vûe les uns des
» autres. Le 22. le vent devenu favorable aux
» Anglois, ils se mirent en ordre de bataille

» pour venir attaquer les deux Escadres. Ils
» avoient les plus gros Vaisseaux dans le corps
» de bataille, & à leur avant-garde. L'Escadre
» Espagnole, qui devoit faire l'avant-garde, par
» le changement de vent, devint l'arrière-garde.
» Les Anglois n'arriverent pas sur toute nôtre
» ligne, ou pour mieux dire, ils commencerent
» entre midi & une heure à attaquer l'Escadre
» Espagnole & le corps de bataille des François,
» laissant l'arrière-garde libre. Matthews, avec
» cinq de ses plus gros Vaisseaux de trois ponts,
» attaqua le *Royal*; mais le feu des François
» l'obligea à se retirer. Pendant le combat, qui
» dura près de trois heures, Mr. de Court fit le
» signal à son avant-garde de virer de bord &
» de secourir les Espagnols. Comme elle étoit
» un peu éloignée, & que la fumée pouvoit ne
» lui pas permettre de voir le signal, le *Terrible*
» vint avec sa division au secours du *Royal*. Ce
» mouvement fit ralentir le combat, & obligea
» les Anglois à abandonner le Vaisseau le *Poder*,
» qui avoit été obligé de se rendre étant dématé
» entièrement. Les Anglois s'éloignerent le plus
» qu'ils purent, sans oser pour suivre le *Royal*
» & les autres Vaisseaux Espagnols, quoiqu'il
» y en eut plusieurs de maltraités dans leurs
» mâtures, sur-tout le *Royal*, dont le Comman-
» dant Général avoit reçu deux légères blessu-
» res, & le Capitaine de Pavillon se trouvoit
» blessé à mort. Le combat dura jusqu'à cinq
» heures & demie, & le reste du jour; & pendant
» la nuit suivante l'Escadre de France couvrit
» celle d'Espagne, & envoya des Charpentiers
» & des Calfates au *Royal* pour le réparer.

» Le 23. à la pointe du jour, Mr. de Court
» vint au bruit du canon qu'il entendoit, & dé-

» livra le Vaisseau Espagnol l'*Hercule* de trois
 » Vaisseaux Anglois , parmi lesquels il s'étoit
 » mêlé durant la nuit , les croyant de son Esca-
 » dre. Les François employèrent le reste de la
 » matinée à retirer du *Poder* trois à quatre cens
 » Espagnols. Il y avoit aussi dix à douze An-
 » glois , qui y étoient passés pour le manœu-
 » vrer. On y mit le feu , & le soir il sauta en
 » l'air & coula à fonds. Vers le milieu du jour ,
 » les Anglois parurent en ordre de bataille ,
 » mais fort éloignés. On les attendit , & c'est
 » tout ce que l'on put faire , parce qu'ils étoient
 » au vent.

» Les Officiers Espagnols rendront un compte
 » plus circonstancié des Vaisseaux de leur Esca-
 » dre , qui ont combattu. Mr. de Court couvrit
 » toujours l'Escadre d'Espagne , non-seulement
 » la nuit du 23. au 24. mais aussi tout le jour ,
 » pendant lequel il se leva un vent très-froid
 » de *Nord-Est* , qui obligea les Escadres com-
 » binées à se retirer vers les Côtes de Catalo-
 » gne , pour naviguer ensemble. Sur le soir Mr.
 » de Court mit au Cap , après avoir fait le signal
 » par le canon & les falots. Les Vaisseaux Fran-
 » çois l'apperçurent , mais les Espagnols suivirent
 » leur route. La *Ste. Elizabeth* remorqua le
 » *Royal*. On la vit le jour suivant au-dessus de
 » Barcelone ; mais depuis on n'en a eu aucune
 » nouvelle , quoique plusieurs Frégates aient
 » été envoyées à sa découverte. On est cepen-
 » dant bien persuadé que les Anglois ne les
 » ont pas poursuivis , & qu'ils ne leur ont pris
 » aucun Vaisseau , à l'exception du *Poder* , qu'en-
 » suite ils ont abandonné. »

Mr. de Court ajoûte des particularités , dans
 sa Lettre , qui vont à la louange des Espagnols ,

& finit par s'en remettre à la relation qui sera envoyée à sa Cour par Mr. de Novarre, dont il louë extrêmement la valeur & le courage, aussi bien que de tous les Capitaines de son Escadre. Il donne aussi avis que le Vaisseau le *Neptune* de l'Escadre Espagnole est arrivé à Barcelonne, le *Constant*, l'*Hercule* & l'*Orient* à Carthagene. Mais il ne dit rien des autres ni des Brulots, si-non qu'on espère d'apprendre aussi leur arrivée dans quelque Port.

L'Amiral Espagnol, ainsi qu'on le prétend, bien loin de donner à Mr. de Court les loüanges qu'il en reçoit, dégénere au contraire en des plaintes très-ameres contre lui. Ce sont des Lettres de *Madrid* qui le portent; &, selon ces Lettres, Don Novarre n'a pas seulement été secouru pendant le combat avec la vigueur convenable, mais aussi abandonné dans sa retraite par l'Escadre Françoisë, qui a gagné, toute entière, le Port d'*Alicante*, sans autre perte que d'une trentaine d'hommes. Si donc la chose se trouvoit dans un cas pareil, ce n'auroit été que pour répondre d'avance aux plaintes de l'Amiral Espagnol, que celui de la Flotte du Roi auroit écrit la Lettre que nous venons de donner.

Mais nous attendrons la vérité sur le tout.

Addition aux nouvelles d'Italie.

Quoi qu'on puisse apprendre & combiner dans les relations autentiques, à venir, de l'événement arrivé en mer, il doit déjà avoir eu une suite tout-à-fait desavantageuse aux Espagnols du Camp de *Pesaro*, si l'on dit juste, & par conséquent dérangé, jusqu'au fond, l'affaire de l'introduction. Ce qui nous prépare en attendant

au narré qui pourra en être donné dans nos mémoires du mois prochain, c'est que l'Armée de la Reine de Hongrie & de Bohême se rassembloit le premier de Mars aux environs de *Rimini* pour marcher aux Espagnols, n'attendant que le retour du Courier que nous avons dit, page 270. de ce présent Journal, avoir été envoyé à *Vienne* avec le résultat du Conseil de guerre tenu à *Rimini* : Que d'un autre côté Mr. de Gages se préparoit à tout événement, ayant envoyé à *Ancone* la plus grande partie des équipages du Duc de Modène, qui étoit encore pour lors à *Venise*, & il faisoit transporter ses Hôpitaux & gros bagages vers la frontière du Royaume de *Naples*, quoique les retranchemens qu'il a construits à *Pesaro* fussent garnis de cinq Forts, sur lesquels il y avoit 88. pièces de canon de toutes sortes de calibre.

A R T I C L E VII.

Qui contient les Mariages, & Morts des hommes Illustres, depuis deux mois.

Mariages. CElui du Comte de Talleyrand, fils du Comte de ce nom, Brigadier des Armées du Roi de France, & Colonel du Régiment de Normandie, est conclu avec Mlle. de Chablais, sa parente, fille du Prince de ce nom.

Le Mariage du Marquis de Gontault avec Mlle. du Châtel, fille du Marquis du Châtel, fut consommé le 19. Janvier, à *Paris*.

Le Prince d'Egmond épouse Mlle. d'Urfet de la Rochefoucault, fille du Marechal de Camp du même nom.

Le 21. se firent à *Erlangen*, avec les cérémonies

monies usitées, les fiançailles du Duc Régnant de Wirtemberg avec la Princesse Elisabeth-Sophie-Frederique de Brandebourg-Bareith, fille unique du Margrave de ce nom. Ce Mariage avoit été négocié avant le départ du Duc Wirtemberg pour retourner dans ses Etats.

Don Nicolas Zorilla de St. Martin, Major-Général des Armées du Roi d'Espagne, est mort, au mois de Janvier à *Sarragosse*, âgé de 67. ans *Morts.*

Le 3. la mort enleva à *Petersbourg* le Baron Charles de Brevern, Ministre des affaires étrangères en Russie.

Le 17. mourut à *Hohenfolms*, le Comte Frédéric-Guillaume, Comte Regnant de Solms & Tecklenbourg, Chambellan de l'Electeur de Baviere, & Sénieur de la Maison de ce nom, à l'âge de 61. ans.

Messire Jacques Erienne de Canaye, Doyen des Conseillers du Parlement de Paris, est mort à Paris le 19. dans sa 95. année.

La mort a aussi enlevé à *Lisbonne*, Dona Marie-Anne-Louïse François de Souza Tavares de Silva Mascarenhas, Comtesse de Miranda, Marquise de Souza & de saint Vincent de Villafranca de Xira, veuve du Prince Charles-Joseph de Ligne, Marquis d'Arronches.

Le 29. le Marquis de Bissy, Lieutenant-Général des Armées du Roi de France, & Gouverneur d'Auxonne, paya le même tribut à la nature, en son Château de Pierre, âgé de 96. ans.

Le 8. Fevrier mourut à *Francfort* sur le Meyn, le Baron d'Orten, Ministre de l'Electeur de Mayence, & Directeur de la Diette de l'Empire.

Messire Jacques-François Comte de Groesbeck, de

de Wimeling & du St. Empire Romain, Vicomte & Seigneur d'Aublain, Roli, & autres lieux, ci-devant du Conseil d'Etat du feu Electeur de Baviere, Chambellan du feu Electeur de Cologne Prince de Liège, dénommé en son Conseil privé, Grand-Bailly de son Pays d'entre *Sambre & Meuse*, & qui étoit revêtu depuis 18. ans de la Charge de Député de l'Etat Noble de la Province de *Namur*, y est mort le 8. âgé de 74. ans.

Le Général Diefbach, au service de la Reine de Hongrie & de Boheme, est mort en Italie.

Frere Philippe-Alexandre de Conflans, Bailly & Grand-Croix de l'Ordre de St. Jean de Jérusalem, Brigadier des Armées de S. M. Très-Chrétienne, Commandeur de la Commanderie Magistrale de Pezenas & de celle d'Abbeville, & ci-devant premier Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Orléans, mourut à Paris le 12. dans la 68. année de son âge.

Vers le même-tems mourut à Madrid, âgé de 79. ans, le Marquis de Verboom, Capitaine-Général des Armées du Roi d'Espagne, Ingénieur en chef & Gouverneur de la Citadelle de Barcelonne, après avoir servi la Couronne, avec beaucoup de zèle, pendant 68. ans.

Marie Henriette de Caretto de Grana, veuve de Philippe-Charles-François Duc d'Ahrenberg, de Croy & d'Arſchor, Prince du St. Empire, Général des Armées de la Maison d'Autriche, né le 25. Août 1691. à la Bataille de Salankemen en Hongrie, est morte la nuit du 21. au 22. en son Château de Drogenbosch dans la 72. année, extrêmement regrettée. Elle étoit mere du présent Duc d'Ahrenberg.

La Duchesse douairiere de Hamilton & Brandon

don eut le 24. du même mois de Février une attaque d'apoplexie, dont elle mourut trois jours après à *Londres*. Elle étoit veuve du Duc de Hamilton & Brandon, qui fut tué en duel au mois de Novembre 1713. par le Lord Mohun. La succession de cette Duchesse, qui est très-considérable, revient au présent Duc de Hamilton & Brandon son petit-fils.

F I N.

A V I S.

LE Sr. le Rouge, Ingénieur Géographe du Roi, à Paris rue des Augustins, vient de donner le Cours du *Rhin* depuis la source à l'embouchure, en 2. feüilles, les environs du Vieux & du Nouveau *Brisach*; une Carte générale de l'*Italie*, une de la *Lorraine*; le *Piémont* avec les limites suivant le Traité d'Utrecht; la *Savoie*; une nouvelle *Mappe-Monde* où se trouvent toutes les nouvelles découvertes faites depuis 20. ans.

T A B L E

DES ARTICLES

Du mois d'Avril 1744.

| | |
|--|----------|
| ARTICLE I. <i>contenant quelques nouvelles de Littérature.</i> | page 237 |
| ARTICLE II. <i>Angleterre, Hollande & Pays-Bas.</i> | 242 |
| ARTICLE III. <i>Allemagne.</i> | 257 |
| ARTICLE IV. <i>Nord.</i> | 262 |
| ARTICLE V. <i>Italie.</i> | 270 |
| ARTICLE VI. <i>Espagne, Savoye, Piémont & Suisse.</i> | 277 |
| ARTICLE VII. <i>France.</i> | 285 |
| ARTICLE VIII. <i>Mariages & Morts.</i> | 308 |

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis, ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscumque Librariam negociationem exercentibus, feriò firmiterque inhihetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreae Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Suae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citrà supranominati Andreae Chevalier consensus, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcumque exemplarium, & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo, & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 8. Augusti 1740. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vr. Jo. Ad. Comes de Metsch. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. E. F. LIBER BARO DE GLANDORFF.

